

Distr.
LIMITED
E/ESCWA/WOM/2004/IG.1/3
1 July 2004
FRENCH
ORIGINAL: ARABIC

COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE L'ASIE OCCIDENTALE

**RAPPORT REGIONAL ARABE POUR LA REVISION ET L'EVALUATION
SUR DIX ANS DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME
D'ACTION DE BEIJING**



Nations Unies
New York, 2004

Remerciements pour l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie qui a fourni la traduction des documents de la Conférence en langue Française.

04-0289

TABLE DES MATIERES

	<i>Sections</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-10	1
 PARTIE I 		
REVISION ET EVALUATION DES EFFORTS DES PAYS ARABES DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION, DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING (1995) ET DES RESULTATS DE LA 23^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE (2000)	11-125	3
<i>Chapitre</i>		
I. PRESENTATION GENERALE ET SOMMAIRE DES PRINCIPALES REALISATIONS AU NIVEAU DE LA CONSOLIDATION DE L'EGALITE ENTRE LES DEUX SEXES ET LE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'ACTION DES FEMMES	12-34	3
A. Les principales réalisations	13-32	3
B. Les lacunes et les défis	33-34	6
II. LE PROGRES REALISE DANS LA MISE EN OEUVRE DES DOMAINES CRTITIQUES D'INTERET DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING, DES INITIATIVES ET DES ACTIONS DECIDEES LORS DE LA 23^{EME} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE	35-112	7
A. L'impact de la pauvreté permanente et accrue sur la femme	37-46	7
B. L'enseignement et la formation de la femme	47-54	10
C. La femme et la santé	55-63	12
D. La violence contre la femme	64-69	15
E. La femme et les conflits armés	70-74	15
F. La femme et l'économie	75-80	17
G. La femme aux postes de pouvoir et de prise de décision	81-86	19
H. Les mécanismes institutionnels pour promouvoir la femme	87-92	20
I. Les droits humains pour la femme	93-98	21
J. La femme et les médias	99-103	23
K. La femme et l'environnement	104-108	24
L. La petite fille	109-112	25
III. LES MESURES INSTITUTIONNELLES	113-119	26
A. Les mécanismes institutionnels nationaux	114-118	26
B. Les mesures futures au niveau des mécanismes institutionnels pour la promotion de la femme	119	27
IV. LES PRINCIPAUX DEFIS ET LES FUTURES MESURES POUR LES RELEVER	120-125	28
A. Les principaux défis	120-122	28
B. Les mesures adoptées pour relever les défis	123-125	28

TABLE DES MATIERES (suite)

	<i>Sections</i>	<i>Page</i>
PARTIE II		
EVALUATION DES EFFORTS DES PAYS ARABES DES DEFIS ACTUELS ET DES MESURES PREVUES POUR PROMOUVOIR ET RENFORCER LE POUVOIR D'ACTION DES FEMMES ET DES FILLES.....	126-166	30
<i>Chapitre</i>		
I. SOMMAIRE DES EFFORTS DES PAYS ARABES.....	127-146	30
A. Les réalisations	127-145	30
B. Les obstacles et les lacunes.....	146	32
II. EVALUATION DES EFFORTS DES PAYS ARABES.....	147-154	33
A. Réalisations concrètes et fondamentales.....	148	34
B. Le progrès réalisé.....	149	35
C. Initiatives et indicateurs	150	35
D. Les défaillances et les lacunes	151	36
E. Sommaire de l'évaluation	152-154	37
III. LES DEFIS ACTUELS ET LES ACTIONS PREVUES POUR LES SOULEVER	155-166	38
A. Les défis principaux actuels.....	157-159	38
B. L'action future	160-166	39

Introduction

1. Depuis que les pays arabes ont approuvé les recommandations de la Quatrième Conférence Mondiale relative à la femme, tenue à Beijing en 1995, ils ont élaboré des stratégies, des plans et des programmes d'action nationaux pour l'application du programme d'action de Beijing. Au cours de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale (2000) sur les réalisations accomplies et les principales entraves rencontrées lors du processus d'exécution depuis l'année 1995. Aussi, au cours de cette période, les pays arabes, ayant ratifié l'accord sur l'éradication de toute forme de discrimination contre la femme, ont-ils présenté leurs rapports à la commission concernée par l'éradication de la discrimination contre la femme.
2. Neuf ans après Beijing, un processus de détection et d'évaluation de ce qui a été exécuté du programme de Beijing est en cours, dans l'objectif de déterminer les entraves, examiner les défis actuels et les stratégies prévues pour promouvoir la femme et la fille et renforcer leur pouvoir d'action aux niveaux national, régional et international. Une révision et une évaluation du progrès réalisé dans l'exécution de la Déclaration de Beijing, du programme d'action et des résultats de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale s'effectueront au cours de la 49^{ème} session de la Commission de la condition de la femme, prévue pour la période allant du 28 février au 11 mars 2005.
3. Sur la base de la révision et de l'évaluation, la Commission pourra identifier les réalisations, les lacunes et les défis, outre les domaines qui nécessitent l'adoption de nouvelles mesures et initiatives pour faciliter l'implantation du programme d'action et des résultats de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale.
4. Pour préparer le processus de révision et d'évaluation, le Secrétariat Général et les commissions régionales se fonderont sur une variété de sources d'informations et de statistiques. Dans le but de compléter les sources d'informations, de faciliter le processus de révision et d'évaluation aux niveaux régional et international, les Nations Unies et les commissions régionales ont préparé un questionnaire adressé aux gouvernements en septembre 2003. La CESAO a traduit ce questionnaire et l'a adressé aux pays arabes afin qu'ils préparent leurs rapports sur cette base.
5. Le Secrétariat Général de l'ONU a incité les pays à transmettre aux commissions régionales, dont la CESAO, les réponses dans un délai expirant à la fin d'avril 2004, de manière à permettre à ces commissions de préparer les rapports régionaux et de les envoyer avant la fin d'août 2004 à la section de la promotion de la femme, affiliée à l'ONU. Ces rapports seront pris en considération lors de la préparation du document global.
6. Les Nations Unies ont identifié les 12 domaines critiques d'intérêt dans le programme d'action de Beijing. La session extraordinaire a également identifié des causes principales, des initiatives et des actions. La CESAO a ajouté les priorités du programme arabe d'action pour promouvoir la femme, sur lesquelles il faut se concentrer. Elle a demandé aux pays d'inclure dans leurs réponses des informations détaillées et analytiques relatives à ce programme. Vu que nombre de ces pays avaient présenté leurs rapports au cours de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale, l'intérêt a porté uniquement sur les informations issues des cinq dernières années.
7. La CESAO a préparé le rapport régional de la révision et de l'évaluation sur dix dans le programme d'action de Beijing, sur la base des réponses de dix huit pays, parmi vingt deux, au questionnaire susmentionné. La liste des pays arabes ayant transmis leurs réponses à la CESAO est attachée au rapport.
8. Le rapport vise, en premier lieu, à réviser les mesures adoptées par les gouvernements arabes et les réalisations accomplies dans l'exécution du programme d'action de Beijing et à identifier les entraves rencontrées. Il englobe une tentative d'évaluer les résultats auxquels sont parvenus les pays dans l'amélioration de la condition de la femme, le renforcement de son pouvoir d'action, l'éradication de la discrimination et le comblement des lacunes entre les deux sexes. Ce rapport met en valeur la particularité de la femme Arabe dans le document global qui sera préparé par la section de promotion de la femme.

9. Aussi, force est-il de noter que des efforts sont déployés au niveau de chaque pays arabe, des engagements sont mis en place pour améliorer la condition de la femme et renforcer son pouvoir d'action. Il est également certain que ces efforts sont très diversifiés, au niveau des initiatives, des mesures et des objectifs. Toutefois, ce rapport se penche essentiellement sur la détection des réalisations au niveau national, y compris, dans la mesure du possible, des réalisations accomplies par les institutions de la société civile.

10. Ce rapport est formé de deux parties; la première partie contient la révision des réalisations des pays arabes dans l'exécution de la Déclaration de Beijing, de le programme d'action (1995) et des résultats de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale (2000); la deuxième partie contient l'évaluation de ces réalisations, une présentation des défis actuels et des mesures prévues pour promouvoir et renforcer le pouvoir d'action la femme et la fille. La structure du questionnaire, en quatre parties, adressé aux pays est attaché à ce rapport.

PARTIE I

REVISION ET EVALUATION DES EFFORTS DES PAYS ARABES DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION, DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING (1995) ET DES RESULTATS DE LA 23^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE (2000)

11. Conformément à l'argumentation du questionnaire adressé aux gouvernements, cette partie comprend quatre sections. La première section est une présentation générale des réalisations et défis au niveau de la consolidation de l'égalité entre les deux sexes et le renforcement du pouvoir d'action des femmes. La deuxième section aborde le progrès réalisé au niveau de la mise en œuvre des domaines critiques d'intérêt du programme d'action de Beijing, des initiatives et des actions déterminées lors de la 23^{ème} session de l'Assemblée Générale. La troisième section est un aperçu des mesures institutionnelles et la quatrième section énumère les défis majeurs et les actions futures pour les relever.

I. PRESENTATION GENERALE ET SOMMAIRE DES PRINCIPALES REALISATIONS AU NIVEAU DE LA CONSOLIDATION DE L'EGALITE ENTRE LES DEUX SEXES ET LE RENFORCEMENT DU POUVOIR D'ACTION DES FEMMES

12. Cette section comporte une présentation générale des principales réalisations au niveau de la consolidation de l'égalité entre les deux sexes et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et une présentation générale des lacunes et défis qui restent à surmonter pour renforcer le pouvoir d'action des femmes et instaurer la parité des sexes.

A. LES PRINCIPALES REALISATIONS

13. Les dernières années ont témoigné, au sein des pays arabes, d'un intérêt accru pour les différentes causes relatives à la femme, et ce, dans tous les domaines et secteurs. Ces causes sont devenues fondamentales, figurant parmi les priorités des politiques de développement. Cet intérêt s'est reflété explicitement aux niveaux gouvernemental et civil.

14. Aussi, conformément au programme d'action de Beijing et des résultats de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale (Beijing + 10), des réalisations importantes ont-elles été accomplies, dont les plus notables sont l'adoption de la politique d'activation et de consolidation de la parité des sexes et le renforcement du pouvoir d'action des femmes, en harmonie avec le développement de sa condition et son intégration accrue dans les divers secteurs.

15. En pratique, de nouvelles constitutions ont été ratifiées, d'autres ont été amendées, pour stipuler l'égalité entre les citoyens devant la loi, au niveau des droits et des devoirs, sans aucune discrimination sur la base du sexe, et ce, dans tous les domaines de la vie: politique, socioculturel et économique. Certaines constitutions ont souligné le devoir de l'Etat dans le soutien des droits de la femme, la promulgation de législations spéciales pour protéger la famille et ses membres et respecter les droits de l'homme. Par ailleurs, ces constitutions ont prévu des mécanismes de développement, de détection et de suivi pour mettre en œuvre les politiques et les programmes relatifs à la femme, en plus du texte de la constitution. Certains pays ont veillé à inclure dans leur charte nationale un texte clair réfutant la discrimination sur la base du sexe, conformément au discours d'investiture adressé au gouvernement de la plus haute autorité du pays. Ce discours ayant réitéré la nécessité d'œuvrer dans le sens d'impliquer la femme au développement national global et de la démarginaliser.

16. Pour soutenir la politique d'activation et de consolidation de la parité des sexes et du renforcement du pouvoir d'action des femmes, la grande partie des pays arabes ont mis en place, en collaboration avec le secteur privé, un programme d'action et des stratégies nationales pour promouvoir la femme et renforcer son pouvoir d'action. Pour garantir l'implantation de cette politique dans tous les domaines sectoriels, en application à la déclaration et au programme d'action de la conférence de Beijing, les pays arabes ont mis en place un mécanisme national spécialisé au plus haut niveau ou amender les missions des mécanismes existants, conformément aux dispositifs du programme d'action de Beijing sur les mécanismes nationaux. A

titre de référence gouvernementale, ce mécanisme a été chargé de deux fonctions: La coordination entre les différentes institutions publiques et les institutions de la société civile et la détection et le suivi, effectués par toutes les instances publiques dans tout ce qui se rapporte aux causes de la femme et à la consolidation de la parité des sexes. Cette fonction relève de la décision ou du conseil.

17. Au niveau de la demande de comptes à rendre adressés aux diverses instances influentes sur la mise en œuvre de ces politiques, dans la plupart de ces pays des institutions et des associations légales indépendantes ont été créées pour demander des comptes aux gouvernements en tout ce qui concerne les droits de l'homme. Ces entités constituent un mécanisme national en matière de discrimination entre les sexes sous toutes ces formes et genres, et ce, à travers le mécanisme le plus important qu'elles utilisent: La plainte officielle.

18. Ainsi, il s'avère que chaque pays possède son propre mécanisme au plus haut niveau - même si l'appellation ou la place diffère dans le système administratif - pour faire le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et du programme d'action de Beijing. En outre, certains pays ont créé un mécanisme similaire chargé de suivre les autres conférences internationales. Cette action a contribué à la conception de politiques, à la planification, à la coordination, au suivi et à la proposition de législations et autres mesures citées ultérieurement.

19. Au niveau du programme national d'action mis en place après la Quatrième Conférence Mondiale sur la Femme, certains pays arabes ont complété les actions exigées et mis en place un second programme pour la période 2000-2005. Certains ont même entamé l'élaboration d'un troisième programme 2005-2010.

20. Au niveau du premier programme d'action, certains pays ont travaillé, à travers leurs mécanismes publics et en collaboration avec leurs partenaires des secteurs public et non-public, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du programme d'action et des recommandations de la Quatrième Conférence Mondiale sur la femme, pour préparer un programme quinquennal national d'action pour promouvoir la femme sur la période 1998-2003. D'autres pays ont élaboré plusieurs projets quinquennaux. Certains de ces pays ont élaboré, outre les projets, divers plans sectoriels. Ils sont parvenus à assurer le budget nécessaire pour exécuter une partie de ces projets. Un nombre limité a trouvé le succès à cause d'obstacles et de contraintes spécifiques que le rapport abordera subséquemment. Malgré ceci, le programme national et les plans sectoriels et stratégies diverses issues de ce programme ont assumé un rôle primordial dans le succès remarquable au niveau de la politique publique et des nombreuses réalisations dans beaucoup de domaines critiques d'intérêt du programme d'action de Beijing et au niveau du progrès concret en vue d'atteindre les cibles définies dans les Objectifs de Développement du Millénaire, selon les explications ultérieures.

21. Sur la base des engagements cités dans les rapports nationaux des pays arabes, de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'Onu (Beijing + 5), du programme arabe d'action pour promouvoir la femme et des Objectifs de Développement du Millénaire et en exécution des 12 domaines cités dans le programme d'action de Beijing, la majorité de ces pays se sont entendus à accorder la première priorité de leur programme national aux domaines suivants: la femme et l'enseignement, la femme aux postes du pouvoir et de la prise de décision, la femme et la pauvreté, la violence contre la femme. Ils se sont également entendus à accorder la deuxième priorité à la femme et la santé, la femme et l'économie, les droits de la petite fille, la femme et les médias. Les autres domaines critiques d'intérêt du programme de Beijing suivent par leur importance. Une section spéciale sur le rôle de la femme dans la coordination, le suivi et l'évaluation a été ajoutée au programme national.

22. Certains pays arabes ont appliqué dans quelques domaines le mode de la non-discrimination sur la base du sexe, des obstacles les ayant empêché de l'appliquer dans d'autres. Cependant, le concept des écarts entre les sexes et son intégration aux plans et stratégies nationales suscite un intérêt accru. Bien plus, certains ont élaboré une stratégie prenant en considération les écarts.

23. La ratification de la Convention sur l'Elimination de toute forme de Discrimination contre la Femme par certains pays arabes et la présentation des rapports, outre les commentaires de clôture de la Commission relatifs à ces rapports, a contribué à promulguer de nouvelles lois ou à amender une série de lois en vigueur, conformément aux articles de la convention qui ne suscitent aucune réserve ou à formuler divers projets de lois soumis actuellement aux parlements. En outre, la majorité de ces pays ont publié la convention dans le

journal officiel, lui donnant un attribut obligatoire (d'autres pays du groupe prévoient de suivre la même démarche vers la fin de l'année). Ces pays ont également révisé leur système judiciaire, veillant à garantir les droits de la femme et déployant un effort concret dans l'application du mode de la non-discrimination sur la base du sexe dans le judiciaire.

24. A cet égard, il faut noter que certains pays examinent les justifications de leur réserve sur la Convention en vue de les retirer, soit parce que la condition réelle de la femme dans ces pays a dépassé ces réserves, soit en raison des orientations des instances politiques supérieures favorisant la parité des sexes et accordant à la femme ses droits humains.

25. Conformément à la législation, amendement ou réforme et à l'adaptation des lois à cette convention, les réalisations les plus importantes en matière de législation se traduisent par la révision de certains pays de la loi sur la famille, veillant à la parité des sexes dans le domaine privé, c'est-à-dire la famille, la révision de la majorité des pays de leurs lois pour annuler la discrimination contre la femme et instaurer l'égalité des sexes dans les domaines public, c'est-à-dire les lois du travail, la sécurité sociale, l'enseignement, les élections, le service et le statut civil. La révision des lois dans certains pays a porté sur d'autres points: le passeport, l'impôt sur le revenu et certaines procédures auprès des tribunaux qui discriminaient entre les sexes. Pour la première fois, plusieurs de ces pays ont incriminé certaines formes de violence contre la femme dans les lois pénales. Ainsi, la femme a bénéficié de gains législatifs importants par le biais de cette révision.

26. Au niveau des actions financières et institutionnelles, il est difficile, pour la plupart des pays arabes, de déterminer avec précision les sommes dépensées pour le développement de la femme et le pourcentage de ces fonds par rapport au total du volume des dépenses publiques. Il est par conséquent difficile de déterminer les fluctuations - augmentation ou réduction - du budget ou des dépenses. Ceci n'a pas empêché certains pays d'évaluer le coût de leurs différentes formes de programmes de développement de la femme. La mise en place préalable d'un mécanisme financier de suivi des programmes leur a permis d'entreprendre cette évaluation.

27. Les causes de la femme ont occupé une grande part des débats des gouvernements et des parlements dans la plupart des pays arabes débouchant sur les importantes réalisations précédentes en matière de législation, sur la base de la parité des sexes. Sur incitation des mécanismes nationaux, les causes des deux sexes ont suscité un débat au niveau gouvernemental dans certains pays. Ces causes ont été prises en considération, selon ce qui a été cité antérieurement. Elles ont été intégrées aux différents programmes et stratégies sectorielles élaborées par la suite, au sein des différents ministères, institutions et secteurs publics. Certains pays ont appliqué le mode de la non-discrimination sur la base du sexe dans certains domaines critiques d'intérêt du programme d'action de Beijing. Par ailleurs, d'autres pays ont pu établir une base de données classée selon le sexe pour servir de base à la planification et au suivi. Les équipes de suivi des causes des deux sexes, créées par les institutions publiques de certains pays arabes, constituent une expérience notable en matière d'intégration et d'analyse des causes des deux sexes dans les politiques et stratégies sectorielles, outre le soutien qu'elles apportent auprès des décideurs, des partenaires dans le domaine du développement et de la société civile. L'objectif est d'adopter les causes des deux sexes, de les prendre en considération dans les programmes de développement, d'établir une base de données et de mobiliser les ressources nécessaires.

28. La femme arabe a progressivement intégré le secteur de la technologie, enseigné dans certains pays à un niveau universitaire (programmeurs et ingénieurs informatiques). Les diplômées sont actives dans les secteurs public et privé. Une fraction importante des familles arabes possède un ordinateur au foyer, outre le vaste réseau d'internet-cafés, fréquenté autant par les femmes que par les hommes.

29. Au niveau de la globalisation, certains pays se sont adaptés à ses implications, en particulier sur le plan économique en adoptant le processus de privatisation, le marché de libre-échange et en encourageant l'investissement qui a contribué à l'émergence de régions industrielles qualifiées offrant d'importantes opportunités d'emploi à une grande partie de femmes. Il est des craintes que la libéralisation du marché et la privatisation n'affectent négativement le recrutement des femmes (ce qui a été confirmé par le rapport publié par une organisation arabe relatif à l'effet de la globalisation sur la condition économique de la femme

arabe), surtout que le taux de chômage parmi les femmes est élevé dans la majorité des pays arabes. Ceci vient s'ajouter à la dimension qui pourrait survenir en raison du service de la dette extérieure, des conditions économiques internes difficiles et de la limitation des ressources dans la plupart de ces pays.

30. Pour soutenir la parité des sexes et renforcer le pouvoir d'action des femmes, les associations féminines non-gouvernementales et les institutions de droits de l'homme dans la grande partie des pays arabes, ont œuvré afin de changer les lois, implanter les domaines critiques d'intérêt du programme de Beijing, les recommandations et les actions déterminées lors de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale. Elles se sont également intéressées aux causes des deux sexes et lutter afin de les intégrer aux différents plans et stratégies nationales.

31. Un groupe de pays arabes a impliqué ces organisations et institutions au processus de préparation et de formulation du programme national et des divers plans et stratégies sectorielles, outre les rapports nationaux, y compris ceux envoyés par la commission concernée par l'éradication de toute forme de discrimination contre la femme. Ils les ont également impliquées dans les mécanismes nationaux, mis en place pour faire le suivi de l'implantation des domaines critiques d'intérêt de Beijing. Les mécanismes nationaux de ces pays s'occupent de la coordination avec les acteurs principaux dans le domaine des causes de la femme et sa promotion: organisations, institutions non-gouvernementales, organisations onusiennes concernées par le biais de leurs bureaux régionaux ou locaux. L'objectif consiste à cibler et intégrer hommes et femmes, jeunes et adultes aux programmes relatifs aux causes de la femme.

32. Ainsi, bien que la cause de la femme ne figure pas sur la liste des priorités dans beaucoup de pays arabes, un progrès concret a été observé au niveau de la place de la femme dans la majorité de ces pays, et ce, en raison de problèmes politiques et économiques qui dépassent la cause de la femme par leur importance.

B. LES LACUNES ET LES DEFIS

33. En dépit des efforts des pays arabes dans l'implantation du programme d'action de Beijing, des résultats de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale et du progrès réalisé en vue d'atteindre les cibles définies dans les Objectifs de Développement du Millénaire, dans certains pays des difficultés, des obstacles et des défis empêchent encore l'instauration de changements radicaux et efficaces dans nombre de domaines critiques d'intérêt du programme d'action de Beijing ou entravent l'accélération des actions visant à renforcer le pouvoir d'action des femmes et la consolidation de la parité des sexes. Les entraves les plus importantes étant:

- (a) La déficience de l'engagement des hautes instances de certains pays au suivi sérieux et systématique dans l'application des politiques, des plans et des stratégies dont les exigences ont déjà joui du consentement officiel;
- (b) La traduction limitée de l'engagement relatif des politiques publiques au concept du genre du sexe dans les plans, programmes et projets et lors de l'allocation de budgets; outre son intégration aux organigrammes des diverses institutions publiques;
- (c) La faiblesse, voire l'absence, des mécanismes de coordination, de détection, de suivi et de comptes à rendre;
- (d) La situation économique, politique et socioculturelle actuelle;
- (e) L'insuffisance des ressources disponibles;
- (f) La carence des données et des informations classées selon le genre dans les documents et les rapports officiels relatifs à la réalité de l'écart entre les sexes et le niveau réel des contributions et des rôles de la femme dans la vie économique, politique et socioculturelle.

34. En dépit de ces difficultés, et beaucoup d'autres, Les réalisations et les actions visant à implanter les domaines critiques d'intérêt du programme d'action de Beijing et les résultats de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale reflètent un développement au sein des pays arabes et représentent un indicateur de l'intérêt de tous les acteurs de la société (entités publiques, institutions et organisations de la société civile) aux causes de la femme, du renforcement de son pouvoir d'action et sa participation avec l'homme aux différents domaines à un pied d'égalité).

II. LE PROGRES REALISE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES DOMAINES CRITIQUES D'INTERET DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING, DES INITIATIVES ET DES ACTIONS DECIDEES LORS DE LA 23^{EME} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

35. Le programme d'action de Beijing appelle à consolider la place de la femme, à éliminer toutes les entraves qui empêchent sa participation efficace à tous les aspects de la vie publique et privée, l'adoption des concepts d'équité entre les sexes et le renforcement du pouvoir d'action des femmes pour parvenir au développement durable. A partir de l'engagement des pays arabes à ce programme, ils ont réussi à adopter et à mettre en place nombre d'actions et de réalisations. Toutefois, des difficultés, des obstacles et des défis restent à surmonter dans plusieurs domaines critiques d'intérêt.

36. Cette section présentera les actions et réalisations accomplies par les pays arabes et l'impact qu'elles ont eu. Elle exposera également les obstacles, les lacunes, les défis fondamentaux et centraux qui demeurent au niveau des domaines critiques d'intérêt de Beijing. Elle formulera finalement les leçons tirées. Pour que l'image soit claire et que le sujet soit intégral au niveau de chaque domaine critique d'intérêt, les réalisations et les actions seront groupées ensemble, de même les difficultés et les obstacles figureront immédiatement après les réalisations dans chacun des domaines critiques d'intérêt.

A. L'IMPACT DE LA PAUVRETE PERMANENTE ET ACCRUE SUR LA FEMME

1. Les actions et les réalisations

37. Dans certains pays arabes la pauvreté est relative, car les sociétés sont caractérisées par un niveau de vie élevé, tandis que dans la plupart des pays arabes, le phénomène de la pauvreté est l'un des défis les plus graves qu'ils envisagent. Bien plus, dans certains pays le pourcentage d'habitants qui vivent au-dessous des deux barres - inférieure et supérieure - de la pauvreté accuse une hausse, outre l'accroissement du phénomène de féminisation de la pauvreté.

38. Pour éradiquer la pauvreté ou limiter ses causes ou atténuer son effet, la majorité des pays arabes, y compris ceux où la pauvreté est relative, a mis en œuvre beaucoup de programmes. Ainsi, les projets et les programmes se sont multipliés reflétant une des meilleures actions en matière de protection des citoyens des deux sexes, sur un pied d'égalité. Dans l'objectif d'endiguer la pauvreté, qui a augmenté au cours des dernières années parmi les femmes et les familles entretenues par des femmes, les pays arabes ont accordé une grande importance aux programmes et projets adressés à la femme, pour honorer les engagements spécifiques promis lors de la Quatrième Conférence Mondiale sur la femme et pour implanter les clauses du programme national d'action, le programme arabe d'action pour la promotion de la femme jusqu'en 2005, conformément aux cibles, et Objectifs de Développement du Millénaire.

39. Au niveau des politiques publiques et des changements législatifs positifs, les pays arabes, en général, ont adopté les mesures suivantes:

(a) Promulguer de nouvelles lois ou activer certaines législations et décisions gouvernementales précédentes;

(b) Ratifier une loi spéciale pour la sécurité sociale et la soutenir par un texte constitutionnel;

(c) Mettre en place une commission chargée de la sauvegarde des droits de l'homme, de la lutte contre la pauvreté et de l'intégration, en vue de préparer, d'implanter et de suivre les programmes visant à contenir la pauvreté;

(d) Améliorer l'infrastructure institutionnelle dans les services concernés par la pauvreté;

(e) Elaborer une stratégie nationale visant à enrayer la pauvreté à l'aube du millénaire;

(f) Inclure dans la stratégie nationale de certains de ces pays une partie consacrée aux femmes démunies;

(g) Elaborer une stratégie pour le développement social;

(h) Consacrer une clause dans le budget public pour la formation et la réhabilitation, éléments indispensables pour enrayer la pauvreté;

(i) Mettre en place un mécanisme de contrôle et de suivi de l'implantation des exigences de la stratégie nationale. La grande partie des pays a mis en place ce mécanisme en impliquant tous les secteurs publics et les institutions de la société civile.

40. Les stratégies nationales pour enrayer la pauvreté visent à améliorer la condition socioéconomique des pauvres en général, conformément aux cibles et Objectifs de Développement du Millénaire, en particulier la cible d'éradication de la pauvreté excessive et de la famine. Bien que cette stratégie envisage la famille comme une unité fondamentale, elle considère la femme comme un objectif principal dans les programmes qu'elle élabore ou qu'elle pourrait élaborer ultérieurement. Ces stratégies ont réservé un intérêt spécial à l'enseignement des filles, par l'explication de son effet sur la réduction du taux de pauvreté.

41. Au niveau de la partie, qui a été ajouté aux stratégies nationales et qui est consacrée aux femmes démunies, on note une diversification des sujets, des aspects et des actions. Toutefois, ils sont tous destinés à identifier les besoins des femmes démunies pour élaborer des programmes et des projets visant à les protéger, améliorer leurs conditions économiques, de santé et d'éducation.

42. La stratégie de développement social se charge de fournir des services, de les développer et les moderniser pour suivre les exigences de la promotion de la femme.

43. Les programmes et les projets qui ont réalisé un succès aux niveaux de l'éradication de la pauvreté, de la réduction de ses causes ou de l'amoindrissement de ses effets, sont les suivants:

(a) L'élargissement de l'envergure du réseau de sécurité sociale ou l'assurance, et les aides et les subventions financières par le biais des caisses nationales créées à cet effet comme la Caisse Sociale de Développement, la Caisse de Soins Social et la Caisse d'Aide Nationale;

(b) L'amélioration de la condition de la famille et la hausse du niveau de vie par l'augmentation du salaire minimal;

(c) La subvention de certains produits alimentaires de base;

(d) L'accroissement des opportunités d'emploi par la formation, la réhabilitation et le recrutement des chômeurs des deux sexes;

(e) L'encouragement de la contribution des deux sexes au processus de développement et l'adoption de projets visant à les encourager au travail libre par le biais de micro-crédits et par l'appui accordé à leurs petits et moyens projets;

(f) L'augmentation du nombre de familles productrices, en particulier les familles nécessiteuses présidées par des femmes, en accordant la priorité à la femme divorcée et à la veuve pour bénéficier des programmes d'aide financière;

(g) La participation des familles recevant une subvention publique aux profits et actions des entreprises publiques;

(h) L'encouragement des entreprises et institutions du secteur privé à fournir des emplois aux jeunes des deux sexes;

(i) Elaborer des programmes non discriminatoires pour renforcer le pouvoir d'action des femmes présidentes et entrepreneuses;

(j) En conclusion, pour améliorer les conditions de vie des femmes par l'appui et le développement des activités génératrices de revenus à travers le financement et l'organisation, le ministère de la femme de certains pays a mis en place des caisses de crédit consacrées aux femmes, comme les associations féminines de crédit et d'épargne et les banques pour les femmes.

2. Les obstacles, les lacunes et les défis

44. En raison de la multitude des difficultés, des lacunes et des défis dans ce domaine, un groupe de pays arabes a été incapable d'honorer les engagements spécifiques promis lors de la Quatrième Conférence Mondiale sur la Femme. Les indicateurs disponibles sur la pauvreté dans ces pays confirment la certitude que ce phénomène constitue l'un des défis les plus dangereux auquel ils devraient faire face au cours de la prochaine décennie. Nombre de ces pays souffrent de ce qui suit:

(a) L'absence de données statistiques précises sur la condition économique des femmes;

(b) L'insuffisance et le manque de précision des informations et indicateurs statistiques sur la pauvreté;

(c) L'absence d'une méthodologie statistique et analytique prenant en considération le concept du genre. Par conséquent, le niveau de la pauvreté de la femme demeure tributaire de nombre d'estimations et de spéculations.

45. Par ailleurs, la majeure partie des programmes des pays qui ont essayé d'honorer ces engagements souffre de lacunes et de difficultés fondamentales et évidentes, dont les plus importantes sont:

(a) L'insuffisance des ressources financières disponibles;

(b) L'aggravation de la pauvreté parmi les femmes au cours des dernières années et la propagation du phénomène de féminisation de la pauvreté;

(c) La hausse dans certains pays du pourcentage d'habitants qui vivent au-dessous des deux barres - inférieure et supérieure - de la pauvreté;

(d) La carence des opportunités économiques disponibles aux femmes;

(e) La modestie des crédits disponibles et leurs taux d'intérêt élevés;

(f) L'impact de la globalisation, des sanctions économiques et de l'occupation sur la situation socioéconomique des femmes.

46. En dépit de cela, la majeure partie des pays arabes a confirmé sa détermination à poursuivre l'implantation des programmes susmentionnés, à évaluer leur mise en œuvre afin d'améliorer leur efficacité, à satisfaire les besoins fondamentaux et à poursuivre le processus d'amélioration du niveau de vie des deux

sexes. En outre, ces pays ont certifié leur désir d'inciter le monde des finances et des affaires à encourager la contribution des femmes à l'activité économique en vue de parvenir à un redressement socioéconomique accru favorisant les femmes démunies, notamment celles qui assument les dépenses familiales et celles aux besoins spéciaux (handicapées).

B. L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION DE LA FEMME

1. *Les politiques, les actions et les réalisations*

47. En raison de l'impact de ce domaine sur une série de domaines critiques d'intérêt du programme d'action de Beijing, tous les pays arabes ont réservé à l'enseignement une attention spéciale et ont réussi aux niveaux qualitatif et quantitatif. Des réalisations majeures ont été observées sur le plan des politiques publiques ou des législations, mesures, programmes et projets.

48. Au niveau des politiques publiques et des amendements législatifs qui ont réussi, ces pays ont adopté la politique d'activer et de consolider la parité des sexes. Une orientation politique sérieuse et intense a été investie dans la consolidation de la qualité de l'enseignement et de la formation accordée aux femmes, dans le développement du système pédagogique et le perfectionnement de ses compétences internes, prenant en considération le concept du sexe. En général, ces pays ont entrepris les actions suivantes:

(a) Stipuler explicitement dans leur constitution le droit de chaque citoyen à l'enseignement, garantir les services pédagogiques et culturels aux citoyens et instaurer l'enseignement obligatoire et gratuit au cours des étapes primaires;

(b) Mettre en place un plan national pour éradiquer l'analphabétisme;

(c) Elaborer plusieurs stratégies soulignant l'importance de développer, élargir l'enseignement et la formation et réduire l'écart entre les deux sexes à ce niveau, notamment la stratégie d'enseigner les filles, la stratégie de développer l'enseignement primaire, la stratégie d'éradiquer l'analphabétisme et de procéder à l'enseignement des adultes et la stratégie d'introduire la technologie de l'information et des communications aux étapes d'enseignement primaire et secondaire. Les stratégies de certains pays ont consacré une importance spéciale à ce niveau. La stratégie de la lutte contre la pauvreté, par exemple, a souligné l'importance d'enseigner les filles et de combler l'écart entre les deux sexes. La stratégie nationale pour la femme a consacré un paragraphe de la section de la sécurité humaine et sociale à l'effort visant à instaurer l'égalité.

49. Pour honorer les engagements spécifiques promis et atteindre les cibles et objectifs de Développement du Millénaire, en particulier la cible 3 visant à instaurer la parité des sexes et renforcer le pouvoir d'action des femmes, les pays arabes en général se sont employés à éliminer les écarts fondés sur la base du sexe à tous les niveaux de l'enseignement et développer le système pédagogique, prenant en considération le concept du sexe, ainsi que tous les concepts et pratiques de la vie moderne.

50. Ces pays ont également adopté les mesures suivantes:

(a) Augmenter le pourcentage de dépenses consacrées à l'enseignement et les allocations du secteur;

(b) Activer le rôle de l'enseignement pour parvenir à un développement durable;

(c) Réduire le taux d'analphabétisme et de l'infiltration scolaire;

(d) Ouvrir de nouvelles facultés et écoles, surtout dans les villages et les régions enclavées, et améliorer les bâtiments scolaires existants;

(e) Augmenter le nombre de maternelles;

(f) Augmenter les taux de scolarisation dans l'enseignement obligatoire;

- (g) Augmenter le nombre d'années de l'enseignement obligatoire;
- (h) Intégrer les étudiants ayant des besoins spéciaux des deux sexes aux écoles publiques;
- (i) Augmenter le pourcentage de cadres enseignants.

51. Les programmes et projets qui ont réussi dans ce domaine sont:

- (a) L'élimination des livres scolaires des images de discrimination contre la femme et des mots qui portent atteinte à sa dignité;
- (b) L'introduction de certains points de la Convention des Droits de l'Enfant, de la Convention sur l'Elimination de toute forme de Discrimination contre la Femme et des concepts de l'éducation démographique et écologique au cursus scolaire;
- (c) La fourniture des livres scolaires et leur distribution gratuite dans certaines écoles;
- (d) L'octroi de prêts pour aider les écolières à intégrer l'école;
- (e) La généralisation des soins médicaux scolaires;
- (f) La présentation de nouveaux modèles d'enseignement comprenant les écoles d'une seule classe, l'enseignement à distance, les conférences à travers les moyens électroniques, les écoles mobiles du désert, une expérience qualitative permettant aux filles de poursuivre leur enseignement en dépit du déplacement continu;
- (g) Le passage de l'enseignement traditionnel à l'enseignement électronique;
- (h) La formulation d'un projet pour les écoles de l'avenir, dans le but de développer les compétences des étudiants des deux sexes en matière de technologie moderne;
- (i) L'organisation de sessions de formation spécialisée, destinées à former les stagiaires à l'enseignement des adultes;
- (j) La création de plusieurs centres et clubs, comme: les centres d'accueil des talents, les centres de mesure et d'évaluation et les clubs estudiantins;
- (k) L'exploitation de la technologie de l'information et des communications pour perfectionner le niveau de l'enseignement scolaire des écoliers de l'étape primaire;
- (l) L'accession à un haut niveau de compétence technique et l'application du projet des laboratoires d'ordinateur dans les écoles de l'enseignement complémentaire pour les deux sexes;
- (m) La présentation de repas aux étudiantes;
- (n) L'introduction de l'instruction psychologique et pédagogique aux écoles;
- (o) La nomination de femmes aux postes de présidentes et doyennes de nombre d'universités et de syndicats pédagogiques, de directrices de département au ministère de l'enseignement, dans les académies et les unions pédagogiques. Les pays arabes auront ainsi traité le qualitatif et le quantitatif en matière d'enseignement et de formation de la femme.

52. Dans ces pays, nombre d'ONG ont mis en œuvre des programmes d'éradication de l'analphabétisme, en collaboration avec le ministère de l'éducation et de l'enseignement et en association avec les organisations internationales. Par ailleurs, ils ont organisé des sessions de formation sur le concept du sexe et nombre de sujets relatifs à la condition de la femme et au renforcement de son pouvoir d'action.

2. Les obstacles, les lacunes et les défis

53. En dépit de ces importantes réalisations et mesures prises en matière d'enseignement, le taux d'analphabétisme parmi les femmes demeure plus élevé que celui des hommes. L'écart reste visible dans le niveau de l'enseignement, en particulier dans les régions rurales. Par conséquent, les obstacles, les lacunes et les défis demeurent nombreux à ce niveau, nous en citerons les plus évidents:

- (a) L'insuffisance du budget alloué à l'enseignement dans la majorité des pays arabes;
- (b) Un climat culturel contestant l'enseignement de la fille, notamment dans les déserts et les villages et le mariage précoce;
- (c) Le travail des filles lors des saisons agricoles, les empêchant de poursuivre leur enseignement;
- (d) La formation des hommes et des femmes en harmonie avec les développements technologiques accélérés;
- (e) La défaillance des instruments de suivi;
- (f) La persistance des écarts entre la femme de la ville et la femme du désert relativement aux alternatives et à l'enseignement technique;
- (g) La préservation du taux de diffusion de l'enseignement avec la croissance démographique constante;
- (h) L'écart visible entre le contenu de l'enseignement, le marché du travail et les besoins du développement socioéconomique.

54. Pour relever tous ces défis, les pays arabes, en général, s'engagent à déployer tous les efforts en vue d'augmenter le budget alloué à l'enseignement, activer les législations confirmant le caractère obligatoire de l'enseignement primaire; baisser le taux d'analphabétisme; combler l'écart entre les deux sexes; moderniser le système éducatif conformément à l'économie du savoir; développer l'infrastructure des écoles; réviser les cursus de l'enseignement pour les améliorer et les développer. Ils s'engagent également à développer les cursus de l'enseignement professionnel et technique conformément aux innovations scientifiques et technologiques, aux exigences du développement, aux besoins du marché et à l'expansion de l'enseignement informatique. Aussi, s'engagent-ils à stimuler le rôle de l'éducation dans le développement durable, à développer les programmes favorisant l'élimination des dépenses directes pour atténuer le fardeau financier qui pèse sur les parents des élèves, à examiner la situation des enseignants des deux sexes et à renforcer leur pouvoir d'action dans les causes relatives aux deux sexes, outre les commissions qui veillent sur les programmes et les auteurs des livres scolaires.

C. LA FEMME ET LA SANTE

1. Les politiques, les actions et les réalisations

55. Le secteur de la santé occupe une place prioritaire au sein des services de développement dans certains pays arabes, et ce, dans l'objectif d'assurer à tous les citoyens des deux sexes des services complets de santé. Les dispositions législatives arabes qui garantissent les soins médicaux à un pied d'égalité entre les deux sexes constituent une action positive au niveau des politiques publiques et des amendements législatifs. Certains pays ont ratifié nombre de textes de lois à travers le contrôle de la commercialisation du substitut du lait maternel, adoptant le code international, pour veiller à la santé des enfants et à leur bonne nutrition ou par l'introduction de boissons nutritive au repas des enfants dans les restaurants de repas rapide (comme le lait et le jus au lieu des boissons gazeuses) ou par l'addition du fer à la farine. L'autorité législative de certains pays examine le projet de loi visant à rendre obligatoire l'examen antérieur au mariage et le projet de loi accordant l'assurance médicale aux non-citoyens. Dans certains pays, les services de santé publique et les moyens de prévention et de traitement sont accordés gratuitement. Dans d'autres pays, ils sont accordés

uniquement à ceux qui sont incapables de payer. Il faut noter que l'assurance médicale totale et gratuite est accordée à tous les enfants de moins de six ans, et des deux sexes.

56. En application à cette politique législative, les pays arabes en général, se sont employés à mettre en place une base de données, à prendre en considération le genre du sexe dans les statistiques relatives à la santé et à élaborer divers programmes et stratégies, dont les suivantes: la stratégie démographique, la stratégie nationale de la santé reproductive, la stratégie de la santé scolaire à travers laquelle sont accordés les services de sensibilisation, de nutrition, de vaccin pour les filles et les soins dentaires. Parmi ces stratégies, il faut citer la stratégie de lutte contre la pauvreté qui contient nombre d'axes relatifs à la santé: l'expansion de l'utilisation des moyens de maîtrise de la fécondité, la réduction des taux de mortalité infantile et féminine et le plan pour enrayer les maladies chroniques et ses causes comme l'obésité, la tension artérielle et le diabète. Certains pays développent actuellement une stratégie complète sur la santé de la famille, réalisant les objectifs 6, 7 et 8 des Objectifs de Développement du Millénaire, visant à lutter contre le sida, la malaria et d'autres maladies, garantissant un environnement durable et instaurant un partenariat global pour le développement. Les programmes de développement et les diverses stratégies ont établi des plans spéciaux pour garantir à tous les citoyens des deux sexes des services sanitaires complets. Les pays arabes ont également établi des mécanismes nationaux, comme la création de commissions pour le sida, les personnes âgées, la lutte contre la drogue et la protection de l'enfant. Ces commissions fonctionnent en collaboration avec les institutions ministérielles concernées, les organisations internationales et le secteur privé.

57. Les programmes et les projets qui ont eu du succès dans ce domaine sont nombreux et divers dans tous les pays arabes. Les meilleurs succès ont été enregistrés aux niveaux suivants:

- (a) Le planning familial et la santé de la reproduction;
- (b) L'examen global et gratuit avant le mariage dans certains pays;
- (c) La détection précoce du cancer;
- (d) La création de cliniques de fausses couches répétitives: elles sont les premières du genre dans la région du Moyen Orient;
- (e) L'interdiction de pratiquer la médecine à ceux qui n'ont pas de permis;
- (f) L'anémie ferriprive, l'anémie permissive et les maladies hématologiques congénitales;
- (g) La création d'un laboratoire génétique pour examiner les causes des fausses couches répétitives;
- (h) La réduction du taux de mortalité des mères;
- (i) La prolongation de la moyenne de longévité;
- (j) L'intégration des concepts de la santé reproductive aux programmes scolaires et aux programmes des facultés de médecine;
- (k) La présentation de programmes culturels variés en matière de sensibilisation;
- (l) L'acquisition d'eau potable;
- (m) L'édification de capacités au niveau de la santé reproductive par l'envoi à l'étranger de nombre de médecins et de sage-femmes pour suivre des sessions de formation en matière de technologie avancée dans la santé reproductive et la maîtrise de la fécondité;
- (n) La création de nouveaux hôpitaux, institutions et centres de santé, ainsi que des centres spéciaux pour le médecin de famille;

- (o) La liaison des hôpitaux et des centres publics de santé par un réseau électronique;
- (p) La restructuration du secteur de la santé;
- (q) Les soins primaires de santé;
- (r) La création de pensions pour les personnes âgées;
- (s) Le développement de la compétence institutionnelle et du contrôle médical;
- (t) Les soins post-natals;

(u) Le projet des villages de santé, les services de la clinique fixe, les visites à domicile, les centres d'accouchement naturel. Dans certains pays, d'autres programmes ont été implantés comme l'autorisation aux femmes victimes de viol d'avorter et la lutte contre le phénomène d'excision.

58. Il faut noter la nomination de la première femme arabe au poste de Ministre de la Santé dans un pays arabe, l'augmentation du nombre de femmes qui occupent des postes exécutifs éminents, l'accroissement du nombre de femmes spécialisées et la désignation d'infirmières dans les écoles publiques.

59. Ces programmes ont été mis en œuvre soit par les ministères concernés, soit en partenariat avec les mécanismes nationaux, soit avec plusieurs instances nationales et internationales et en collaboration avec les ONG au niveau des sujets relatifs à la santé de la femme et de l'enfant.

60. A travers l'application de ces politiques et programme, un progrès concret a été noté au niveau de la santé de la femme en général, à titre d'exemple: l'espérance de vie à la naissance a augmenté et le taux de fertilité totale chez une même femme a baissé. La mortalité infantile et maternelle a baissé. L'usage du planning familial et le soin pré et postnatal a augmenté. La détection et le traitement des maladies sexuellement transmissibles, ont augmenté, ainsi que la détection précoce du cancer du sein et du col de l'utérus. La culture médicale s'est répandue, y compris le conseil aux adolescentes.

2. Les obstacles, les lacunes et les défis persistants

61. Les obstacles et les défis persistants se résument comme suit:

- (a) La hausse du coût des services médicaux;
- (b) L'insuffisance du budget et la pénurie des ressources;
- (c) Le mariage précoce;
- (d) La réduction du pourcentage de maladies hématologiques congénitales;
- (e) Le pourcentage d'anémie ferriprive chez les enfants, les adolescents et les adultes, en particulier les femmes;
- (f) Le pourcentage de maladies et de décès pour cause de maladies chroniques comme les maladies du coeur et des vaisseaux;
- (g) La carence des programmes culturels de sensibilisation;
- (h) Le manque de l'examen périodique des femmes;
- (i) Le manque d'application effective de l'examen obligatoire avant le mariage;
- (j) La défaillance de l'infrastructure des services;

(k) Le manque de statistiques et leur absence en matière d'avortement, qui demeure par ailleurs illégal.

62. En dépit du progrès réalisé, la santé de la femme demeure une source de souci dans certains pays, en raison de la hausse du taux de mortalité des enfants et des jeunes, du taux d'expansion du virus du sida et du manque d'accès aux soins médicaux dans le milieu rural.

63. Les pays arabes se sont engagés à augmenter le budget réservé à ce domaine, multiplier les unités de santé de la mère et de l'enfant, renforcer les programmes de planning familial et de la santé reproductive et utiliser les médias pour la sensibilisation.

D. LA VIOLENCE CONTRE LA FEMME

1. *Les politiques, les actions et les réalisations*

64. Dans la majorité des pays arabes, le phénomène de la violence contre la femme n'est plus un sujet tabou, il est devenu ouvert et sujet à l'examen, l'étude, les comptes à rendre et l'incrimination. Il a monopolisé une part importante des débats du gouvernement et du parlement de la majorité de ces pays, débouchant sur le succès des mesures prises aux niveaux des politiques publiques et des amendements législatifs ratifiés par les gouvernements arabes. Nombre de ces pays ont approuvé la Convention sur l'Élimination de toute forme de Discrimination contre la femme et révisé les articles de certaines lois afin d'éradiquer la discrimination entre les sexes, et par suite abolir la violence légale contre la femme. Certains pays ont introduit de nouveaux articles au Code Pénal, incriminant certains phénomènes de violence contre la femme comme le phénomène du harcèlement sexuel et la violence au sein des ménages. En outre, ils ont amendé certains articles de loi, relatifs aux crimes d'honneur par exemple.

65. En incorporant le sujet de la violence contre la femme aux stratégies nationales de nombre de pays arabes il est devenu une cause officielle et fondamentale du niveau social. Les gouvernements arabes se sont engagés à mettre en place divers programmes visant à enrayer ce phénomène.

66. Parmi les programmes à succès et les projets modèles réalisés par ces pays en général: l'élaboration de rapports et d'études sur le sujet et la formulation d'un plan et d'une stratégie nationale visant à supprimer la violence contre la femme et l'enfant; l'organisation d'une campagne nationale et des activités scientifiques de sensibilisation aux diverses formes de violence contre la femme, et ce, en collaboration avec les organisations de femmes et les institutions légales. Dans le cadre de la collaboration avec ces organisations, les pays ont créé des centres d'hébergement pour les femmes victimes de la violence, des foyers pour protéger la famille avec une direction propre affectée à la Direction de la Sécurité Générale et une ligne téléphonique pour recevoir les plaintes des femmes victimes de diverses formes de violence. Ils ont également fourni des services de conseil, d'audience légale et psychique. Certains pays ont également mis en place un bureau de plaintes réservé aux femmes pour les questions de discrimination sur la base du sexe.

67. Au niveau de ce qu'on nomme les crimes d'honneur dans certains pays arabes, le phénomène a accusé dernièrement un recul significatif. Le code pénal a été amendé et des programmes de sensibilisation ont été organisés pour souligner la gravité de ce phénomène et la nécessité de l'enrayer. Certaines institutions fournissent les divers services aux victimes menacées de crimes d'honneur. La logique s'applique également à la pratique de l'excision et de l'engraissement des femmes où un progrès concret a été observé, en raison des efforts déployés pour exposer le dégât causé par de telles pratiques, et ce, avec la collaboration du clergé. Des conférences scientifiques ont été tenues sur ces sujets, restés jusqu'ici difficiles à débattre.

2. *Les obstacles, les lacunes et les défis*

68. Les efforts déployés dans ce domaine se heurtent à une série d'obstacles, de difficultés, de lacunes et de défis dont les plus importants sont le climat socioculturel régnant où la femme est encore victime de diverses formes de violations et de violence physique, morale et sexuelle. Citons: les insultes du mari et des parents; la maternité forcée; l'interdiction de prendre une décision au sein du ménage; la restriction du mouvement hors de la maison; l'excision des filles, l'engraissement par les moyens chimiques ou

alimentaires; la privation de l'héritage et le travail sans rémunération dans le secteur agricole. Les défis restants se résument comme suit:

- (a) L'incapacité des lois en vigueur, dans la majorité de ces pays, à punir et réprimer les acteurs de la violence;
- (b) Les réserves persistantes sur la Convention sur l'Élimination de toute forme de Discrimination contre la femme et la non ratification du protocole lié à la convention et à la déclaration sur la violence;
- (c) Le retard des tribunaux à prononcer le jugement contre les auteurs des crimes de violence dans les pays qui incriminent légalement certaines de ces manifestations et la difficulté du suivi judiciaire dans d'autres pays;
- (d) Le manque de statistiques et d'études montrant le degré d'exposition de la femme à la violence, notamment au sein des ménages;
- (e) L'absence de notification de la part des victimes et la faiblesse des capacités d'hébergement au niveau des commissariats et des services de santé;
- (f) Le manque de formation des personnes chargées de faire le suivi des cas de violence en matière de traitement des cas;
- (g) L'augmentation des cas de violence contre la femme en raison de la pression psychique exercée sur l'homme, dans un climat de conflits armés et de détérioration de la conjoncture économique.

69. Les pays arabes ont fait beaucoup d'engagement à ce niveau. Ils se sont particulièrement engagé à réviser leurs lois, à diffuser une culture légale et à présenter des services instructifs et psychiques.

E. LA FEMME ET LES CONFLITS ARMES

1. *Les politiques, les actions et les réalisations*

70. Les plus importantes actions et réalisations que les pays arabes ont entreprises dans ce domaine sont: la ratification des quatre conventions de Genève, du premier protocole et de la convention sur l'interdiction de développer, de produire et de stocker des armes biologiques et chimiques et leur destruction; la ratification de la convention sur l'interdiction de l'usage de techniques de changement de l'environnement pour des fins militaires ou toute autre fin hostile; la création d'une commission nationale chargée d'appliquer les dispositions de la loi internationale humaine dans les législations nationales.

71. Parmi les programmes et les projets qui ont réussi en général, citons: la création du bureau de développement social et du bureau du martyr qui offrent un soin et des prestations, notamment pour les personnes qui ont été psychologiquement affectées par les séquelles de l'occupation, de l'invasion et de la détention; l'envoi d'un groupe d'officiers et de policiers pour suivre des sessions de formation en matière de loi internationale humaine et l'intégration de cette loi aux cursus des facultés de droit.

72. Nombre d'associations d'intérêt public ont œuvré pour atténuer les horreurs de la guerre. Elles ont créé beaucoup de commissions spéciales pour s'occuper du suivi et de l'aide aux familles de disparus, faciliter l'enseignement des étudiants, continuer à payer les salaires des fonctionnaires et des employés licenciés par les autorités de l'occupation et essayer de régler le conflit avant qu'il ne débouche sur la guerre.

2. *Les obstacles, les lacunes et les défis persistants*

73. L'occupation israélienne et la guerre contre l'Irak sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les pays arabes qui essaient de remonter le moral de leurs peuples et de fournir les services adéquats. Parmi ces difficultés il est possible de citer l'arrestation de nombre de femmes et leur enlèvement

comme otages à la place des maris et des enfants et les conséquences psychiques et physique de ces pratiques.

74. Les pays concernés s'engagent à mettre en place des programmes pour accroître la prise de conscience sociale chez les jeunes des deux sexes des conséquences destructives des conflits armés sur la femme et l'enfant et augmenter les programmes relatifs aux concepts de la citoyenneté, de la justice, de la paix, des principes de la loi internationale et du contenu des conventions internationales relatives à la protection de la femme. Ils s'engagent également à augmenter la participation de la femme aux mécanismes de la sauvegarde de la paix et à appeler les médias à mettre en valeur le rôle assumé par les femmes dans un climat de conflits armés.

F. LA FEMME ET L'ECONOMIE

1. *Les politiques, les actions et les réalisations*

75. Le renforcement du pouvoir des femmes en matière d'économie figure dans la liste des priorités de certains pays arabes occupant une place primordiale dans leurs plans et stratégies nationales. Les pays arabes ont adopté à ce niveau des mesures efficaces qui se sont traduites par l'élaboration de nouvelles lois ou la révision de certains articles de lois en vigueur, et ce, dans le but de protéger les droits économiques de la femme. Certaines nouvelles constitutions ont stipulé que l'Etat devait garantir la parité des sexes dans tous les domaines de la vie, entre autres les domaines socio-économiques. Les lois de travail des pays arabes stipulent l'égalité entre les deux sexes et accordent à la femme certains droits supplémentaires pour l'aider à concilier entre ses devoirs familiaux et ses responsabilités au travail, comme le congé de maternité, l'heure de l'allaitement, le congé non payé pour élever l'enfant, le congé de décès et autres. Les pays arabes ont appliqué les dispositions des conventions internationales auxquelles ils ont adhéré, interdisant par exemple l'emploi de la femme dans des professions dangereuses, les postes affectant la santé et les professions nocturnes. En outre, la majorité des autres lois ne discriminent nullement entre les deux sexes.

76. En vue d'atténuer les effets de la globalisation qui touchent de plus en plus les pays arabes, certains pays arabes ont accéléré le rythme de leurs réformes économiques et administratives, à travers la promulgation de nombre de législations visant à stimuler l'investissement et fournir une infrastructure institutionnelle qui soutient le secteur des affaires. Ils ont également mis en place un plan utilisé comme instrument de discernement et comme cadre organisationnel de l'activité économique générale, activer le rôle des bureaux d'emploi et lancer le projet de l'organisme de lutte contre le chômage.

77. En application au droit de la femme au travail, la majorité des pays arabes ont accompli beaucoup de programmes et de projets qui ont réussi dans ce domaine. Les projets les plus importants sont: la création de nombre d'institutions comme l'institution de développement et d'activation de la participation de la femme au processus de développement économique et à beaucoup de fonds comme: le fonds de développement rural, le fonds de développement des regroupements ruraux, le fonds d'emploi et de protection sociale; et nombre de conseils comme: le conseil supérieur de formation et l'organisation de programmes de formation.

78. Les programmes et les initiatives qui ont réussi dans ce domaine:

- (a) La mise en place d'une base de données et l'élaboration des études nécessaires;
- (b) L'augmentation du pourcentage de femmes dans l'ensemble de la force de travail dans les secteurs public et privé et dans les divers domaines industriels et commerciaux;
- (c) L'attribution de promotions et d'incitations pour encourager les femmes et les hommes sans discrimination;
- (d) L'offre de micro-crédits, pour les projets gérés par les femmes, les services de commercialisation et l'assurance sociale;

(e) L'expansion des programmes des ménages productifs et le renouvellement de la formation selon les besoins du marché du travail;

(f) La consolidation de la productivité socio économique dans les limites de la sécurité sociale et l'encouragement des petits projets d'investissement de femmes;

(g) La création d'un plus grand nombre de garderies pour la femme active;

(h) L'établissement du réseau de la connaissance rurale afin de faire parvenir le savoir informatique aux habitants des régions rurales;

(i) L'offre de divers services sociaux qui aident la femme active et la création de plus grandes opportunités de formation pour la femme dans le secteur public ou privé;

(j) La création de commissions de femmes d'affaires dans nombre de pays;

(k) L'ouverture d'une bourse de femmes dans certains pays;

(l) La participation des ONG et du secteur privé dans nombre de programmes. Le financement ou le soutien du secteur privé de nouveaux projets privés proposés par les femmes;

(m) La participation de la femme arabe aux conseils d'administration de certaines chambres (comme la chambre de commerce et d'industrie) et l'augmentation du nombre de femmes dans les syndicats.

2. Les obstacles, les lacunes et les défis persistants

79. Les principales difficultés et obstacles à ce niveau sont: la conjoncture économique difficile de la plupart des pays arabes; la persistance de l'occupation des territoires et leur confiscation, la défaillance de l'infrastructure, l'inefficacité de l'application des lois de travail notamment au niveau du secteur privé qui ne respecte pas certaines dispositions. Les défis se reflètent dans l'insuffisance des données relatives à la contribution de la femme à l'économie, en particulier dans le secteur privé et les conditions difficiles imposées à la femme pour l'obtention de crédits, outre les taux d'intérêt élevés sur les crédits; la persistance de la culture de discrimination contre la femme dans l'emploi, le salaire, la promotion et la formation professionnelle; l'emploi non rémunéré de la femme dans le secteur agricole; la contribution invisible de la femme au travail du ménage. La femme, en particulier, se heurte à des difficultés dans la commercialisation des produits. Elle souffre de l'insuffisance des crèches affectées aux usines et sociétés où elle travaille, outre la rareté des opportunités de formation et de réhabilitation, l'ignorance de ses droits et l'absence de coordination entre les différents projets économiques. En raison de tous ces facteurs, elle est forcée à recourir aux hommes pour faire avancer ses affaires économiques.

80. Les pays arabes s'engagent de nouveau à réviser leurs politiques économiques pour les rendre plus réceptives au travail des femmes, et ce, à travers les mesures suivantes:

(a) La création d'un environnement législatif plus adapté à une participation accrue de la femme à l'activité économique et la garantie d'une parité des opportunités de travail entre les deux sexes;

(b) La dynamisation sérieuse des législations en vigueur dans le secteur privé;

(c) La multiplication des efforts visant à augmenter le pourcentage d'emploi de femmes;

(d) L'augmentation du budget alloué aux projets relatifs au travail de la femme et l'octroi d'un nombre accru de crédits aux ménages productifs et aux femmes pour les encourager à travailler à leur propre compte;

(e) L'établissement d'incubateurs industriels pour fournir le conseil et la formation aux dirigeantes d'entreprises;

- (f) L'implication des femmes et des ONG à la planification économique;
- (g) Le perfectionnement des capacités des femmes par la formation et l'enseignement et son encouragement pour une plus grande participation aux syndicats professionnels et travailistes.

G. LA FEMME AUX POSTES DE POUVOIR ET DE PRISE DE DECISION

1. *Les politiques, les actions et les réalisations*

81. Les mesures les plus positives au niveau des politiques publiques et des amendements législatifs que les pays arabes en général ont adoptées consistent à admettre, pour la première fois dans certains pays, les droits politiques de la femme. En effet, les nouvelles constitutions ont stipulé le droit de la femme à la participation à l'action politique et aux affaires publiques, à l'instar de l'homme. De nouvelles lois ont été ratifiées confirmant le droit de la femme à la candidature, à l'élection parlementaire et à la nomination au Conseil de la Magistrature sans aucune discrimination. Les pays ayant admis ces droits à la femme ont renforcé le pouvoir d'action des femmes par le biais de sessions de formation pour l'initier à pratiquer efficacement ces droits. Certains pays arabes ont mis en place de nouveaux ministères chargés du développement politique, mettant l'accent sur la participation effective à la vie politique. La majorité de ces pays ont adopté le système de quotas pour les femmes dans les parlements. Certains ont ajouté un autre moyen positif de distinction: la nomination, qui représente une mesure provisoire pour améliorer la situation politique des femmes. Dernièrement, certains gouvernements ont adopté le plan de développement politique qui vise à dynamiser la participation des femmes aux postes et aux processus de prise de décision.
82. Les meilleurs programmes présentés par les pays arabes à ce niveau consistent à encourager les femmes à exercer leurs droits politiques, en particulier la candidature aux élections municipales et parlementaires. La participation des femmes s'est améliorée et a enregistré une nette progression. Le nombre de femmes occupant des postes importants a augmenté, ouvrant la voie à une participation à la prise des décisions publiques aux niveaux des gouvernements, des conseils législatifs, consultatifs et municipaux au niveau de l'autorité judiciaire, au niveau du corps diplomatique, voire au poste de conseillère de la plus haute autorité du pays, représentante permanente et présidente de la commission auprès des Nations Unies.
83. Dès lors, dans la plupart des pays arabes la femme est devenue présente dans tous les secteurs. Nous citerons, à titre d'exemple: le secteur public (ministres et directrices des départements publics), le secteur judiciaire (Chef de tribunal et procureur), le secteur de l'enseignement (présidente et doyenne de certaines universités), le secteur bancaire (présidentes du conseil d'administration). En outre, la femme a présidé nombre d'administrations et de départements et a adhéré à beaucoup de commissions importantes qui esquissent la politique du pays. Leur nombre a augmenté dans les partis politiques et les syndicats et dans plusieurs commissions comme: la commission de l'élaboration et la mise en vigueur du pacte de travail national, les commissions légales et législatives, la commission du suivi de l'étude sur la privatisation de certains secteurs importants, la commission de révision des injustices relatives aux procédures commerciales et les commissions nationales pour évaluer les compétences scientifiques. Pour la première fois, la femme arabe a occupé certains postes auxquels elle n'avait pas accès.
84. Au niveau du soutien de la participation de la femme aux processus de prise de décision, les mécanismes nationaux de certains pays ont appliqué des expériences pour ménager les particularités des deux sexes dans l'objectif d'augmenter la participation de la femme aux opérations de planification nationale et globale et accroître sa participation aux hauts postes administratifs au sein des institutions publiques. Des expériences pionnières ont été notées à ce niveau.

2. *Les obstacles, les lacunes et les défis persistants*

85. En dépit de la participation accrue de la femme aux divers secteurs, dans certains pays arabes la femme demeure marginalisée aux postes de prise de décision. Ainsi, malgré les acquis évidents réalisés dans la plupart des pays arabes, des obstacles et des difficultés restent à surmonter. Nous en citons:

(a) Le manque d'engagement politique effectif chez les décideurs au comblement de l'écart entre les hommes et les femmes dans la vie politique et la prise de décision. L'écart est visible entre le discours favorisant la parité et l'équité des chances et l'application pratique;

(b) L'héritage socioculturel et le stéréotype du rôle des sexes dans la société;

(c) La baisse du pourcentage de femmes au niveau de l'élaboration des politiques et la faiblesse de la représentation féminine au sein des partis politiques, en particulier dans les hautes commissions, outre la mobilisation de ces partis contre elle;

(d) L'application du système des quotas pour les femmes, même à titre provisoire, qui se heurte encore à des difficultés et des défis;

(e) L'interdiction persistante de l'accès à certains postes spécifiques;

(f) La hausse du taux d'analphabétisme parmi les femmes;

(g) La difficulté de joindre entre les responsabilités à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la maison.

86. Les pays arabes en général se sont engagés à déployer davantage d'efforts pour soutenir la femme, la faire accéder aux postes de décision et accroître sa participation par la représentation proportionnelle et le système de quotas. Ils se sont également engagés à créer une culture communautaire acceptant la présence de la femme dans les hauts postes, activer les droits cités dans la constitution, garantir l'égalité de la femme, augmenter sa participation au travail rémunéré, à la propriété des ressources et leur gestion en vue d'accroître son influence dans la prise de décision, amender la loi des élections, améliorer le niveau culturel et politique de la femme, la sensibiliser sur l'importance de son rôle aux postes de prise de décision, éliminer le confessionalisme et changer la mentalité politique traditionnelle.

H. LES MECANISMES INSTITUTIONNELS POUR PROMOUVOIR LA FEMME

1. *Les politiques, les actions et les réalisations*

87. La majorité des pays arabes, en collaboration avec les ONG et les activistes en matière de droits de la femme, ont élaboré un plan, une stratégie nationale et nombre de plans sectoriels divers pour promouvoir la femme et résoudre les problèmes auxquels elle se heurte dans tous les domaines, comme le plan d'intégration de la femme au développement et le plan d'éradication de la violence contre la femme. Dans certains pays, des points de repère relatifs aux particularités des deux sexes ont été fixés dans certains ministères. Les stratégies se fondent sur les amendements législatifs, l'augmentation de la participation de la femme à la vie publique, l'importance d'accéder et de contrôler les ressources économiques et la parité des opportunités dans les divers domaines. Certains pays ont révisé leur stratégies et les mécanismes d'implantation de ces stratégies, à la lumière des rebondissements politiques et économiques et des développements survenus au niveau de la condition de la femme au cours de la dernière décade d'une part, en édifiant sur les leçons tirées de leur implantations, des résultats et des réalisations d'autre part. Ceci a débouché sur des réalisations importantes, dont la plus notable est le coup d'envoi de l'application de modèles d'intégration du concept du genre du sexe et le renforcement du pouvoir d'action des femmes dans les institutions et les départements du secteur privé.

88. Ces mécanismes se chargent, en collaboration avec les institutions nationales spécialisées et les experts, de la formation et de l'édification des compétences, de la rédaction de rapports, de la méthode de mise en œuvre des plans d'intégration, de la sauvegarde de la continuité du travail et des questions relatives aux deux sexes. Force est d'admettre que les tests d'intégration du concept du genre sont encore récents dans la majorité des pays. Malgré cela, les tests exécutés au niveau des institutions nationales spécialisées et des experts locaux sont positifs et ont réalisé des acquis importants.

89. Au niveau des mécanismes de suivi et de détection pour mesurer le progrès réalisé au niveau de l'exécution, certains pays arabes ont mis en place nombre de ces mécanismes. Ainsi chaque plan

d'intégration du concept du genre aux institutions nationales contient une partie spéciale réservée au suivi et à la détection, en plus des mécanismes concernés. Le sujet a été déjà exposé en détails.

90. Au niveau des données et des statistiques, chaque pays a défini ses propres domaines critiques d'intérêt à partir de ses priorités. En général, les statistiques classées selon le genre dans chaque domaine critique d'intérêt représentent un problème pressant. A l'exception des statistiques issues des services publics de statistiques, nombre d'institutions publiques, voire toutes, publient leurs rapports annuels et périodiques sans classer les statistiques selon le sexe. Cette pratique a poussé certains partenaires et mécanismes nationaux à consacrer à cette question une importance croissante.

91. Au niveau des institutions de la société civile, les ONG de femmes assument un rôle primordial dans le suivi et la détection pour mesurer le progrès réalisé dans l'implantation du concept du genre, l'instauration de la parité des sexes et le renforcement du pouvoir d'action des femmes dans tous les domaines. Dans certains pays, ces organisations constituent une force de demande, de pression et de suggestion pour atteindre cet objectif. Certains gouvernements ont impliqué ces ONG de manière officielle dans la majeure partie des mécanismes créés afin de faire le suivi de la Quatrième Conférence Mondiale relative à la Femme.

2. Les obstacles, les lacunes et les défis persistants

92. Les obstacles et les difficultés fondamentales et principales se résument en général comme suit:

(a) En dépit du progrès concret au Centre de la Femme, sa cause n'a pas encore été intégrée au programme d'action de la plupart des gouvernements arabes et n'a pas été placée sur leur liste de priorités;

(b) L'insuffisance des ressources et du soutien des études spécialées pour inspecter les causes des deux sexes;

(c) La défaillance des services de suivi et la faiblesse de leur formation;

(d) L'absence du cadre institutionnel pour coordonner entre les différents secteurs et du partenariat avec la société civile et le secteur privé dans la plupart des pays;

(e) Le manque de ressources locales et la dépendance fondamentale sur l'aide étrangère;

(f) Les statistiques classées selon le genre dans chaque domaine critique d'intérêt constituent encore un problème pressant dans ces pays. La majeure partie de ces domaines a encore besoin de la consolidation du modèle de leurs données en général et des données classées selon le sexe en particulier, comme les données relatives à l'environnement, à la pauvreté et à la violence;

(g) Les institutions publiques et civiles ont encore besoin d'être sensibilisées à l'importance de la planification qui prend en considération la participation de la femme à toutes les étapes du développement;

(h) Le besoin est encore pressant de renforcer les capacités des individus des deux sexes, augmenter leur sensibilisation aux écarts entre les deux sexes pour qu'ils puissent réaliser les causes qui en découlent et les prendre en considération dans tous les programmes.

I. LES DROITS HUMAINS POUR LA FEMME

1. Les politiques, les actions et les réalisations

93. Les réalisations importantes et nouvelles accomplies par certains pays arabes se résument par la réussite des politiques et des amendements législatifs: l'adoption d'une nouvelle référence fondée sur la justice et la parité des sexes au niveau des devoirs et des obligations. Cette référence a été formulée à partir de nouveaux textes de la loi sur la famille, garantissant à la femme, à titre de premier pas, certains droits humains fondamentaux, restés récalcitrants au changement pendant plusieurs décades. Ces changements ont survenu parallèlement à la formation de nouveaux juges, l'initiation des anciens aux nouvelles dispositions

garantissant une implantation effective et l'organisation de programmes culturels et médiatiques variés destinés à la sensibilisation à ces dispositions et la création de tribunaux spéciaux pour les familles. Les constitutions de certains pays arabes ont stipulé le respect des droits de l'homme, tels qu'ils sont convenus internationalement, outre ce qui a été mentionné antérieurement sur la majeure partie des constitutions arabes qui garantissent l'égalité de la femme et de l'homme devant la loi, en droits et en devoirs. Certains pays arabes ont mis en place des ministères ou des commissions chargées des droits de l'homme, de la femme et de l'enfant et des personnes aux besoins spéciaux des deux sexes. Ils ont également créé des mécanismes qui sont venus s'ajouter aux mécanismes nationaux précédents comme les conseils consultatifs et les centres nationaux de ces droits, de par leur statut d'institutions nationales indépendantes assumant le rôle de régulateurs des mécanismes d'action relatifs à ces droits, de détecteur de l'application de la loi et d'agents qui proposent des amendements conformément aux textes de la constitution et au contenu des conventions internationales. Ces mécanismes reçoivent la plainte des individus et des institutions. En outre, certaines organisations et des institutions non gouvernementales abordent la question des droits de l'homme.

94. Au cours des dernières années, les pays arabes ont ratifié nombre de conventions internationales, y compris celles relatives à la femme. La plupart des pays arabes a amendé une série de lois conformément aux dispositions des articles qui ne suscitent aucune réserve de la convention sur l'Élimination de toute forme de Discrimination contre la femme, ajoutant des gains législatifs en faveur de la femme et supprimant la plupart des cas de discrimination existants. Les acquis les plus distincts sont: le droit de la femme d'émettre un passeport sans l'autorisation préalable de son mari, l'octroi à la femme mariée, divorcée ou veuve du droit d'avoir un registre familial indépendant, augmenter le congé de maternité jusqu'à 90 jours payés et accorder à la femme qui travaille le droit de léguer à ses héritiers légaux la pension de retraite.

95. Il faut noter que certains parlements arabes débattent actuellement plusieurs propositions relatives aux droits de humains pour la femme, outre des articles de lois relatifs au sujet comme la nationalité initiale et le droit de la femme de l'octroyer automatiquement à ses enfants, le droit de la femme d'octroyer sa nationalité à son mari étranger (un parlement vient d'achever le débat et a ratifié la loi sur la nationalité) et d'autres articles de la loi sur la famille. Par ailleurs, certains pays arabes discutent actuellement leurs réserves sur la Convention de l'Élimination de toute forme de Discrimination contre la Femme en vue de les retirer, ce qui permettrait d'adapter les dispositions des lois nationales au contenu de la convention.

96. Parmi les programmes positifs adoptés par les pays arabes nous pouvons citer la création de chaires professorales spéciales pour la femme au sein des facultés, la formation des fonctionnaires des différents services et la sensibilisation aux droits de la femme stipulés par les conventions internationales, en particulier la convention sur l'Élimination de toute forme de Discrimination contre la Femme, la formation des fonctionnaires des différents ministères concernés par la convention sur la formulation du rapport national qui envoie cette convention à la commission, l'implication des ONG concernés par les droits humains de la femme dans la formulation du rapport national, la sauvegarde des droits humains pour les femmes aux besoins spéciaux et la sensibilisation de certaines catégories de femmes à leurs droits, notamment celles qui sont victimes de la violence.

2. Les obstacles, les lacunes et les défis

97. Les obstacles, les lacunes et les défis les plus importants à ce niveau se traduisent par les interprétations des préceptes qui discriminent entre les sexes, privant la femme des droits que la religion lui a octroyés. Les conséquences de cette pratique se reflètent dans l'écart entre les lois concernées et l'application pratique, l'ignorance des femmes de leurs droits ou de la manière de les exercer, l'héritage culturel, les us et les coutumes qui affectent encore le regard de la société à l'égard de la femme, les modèles de comportement dominants qui contrôlent le milieu social et qui sont imprégnés de la culture de l'inégalité entre les sexes.

98. Les pays arabes s'engagent à poursuivre les amendements et les réformes légales pour parvenir à la parité des sexes et accorder à la femme ses droits humains, d'œuvrer en vue d'appliquer les droits qui lui sont actuellement reconnus et d'appliquer l'égalité entre les deux sexes au niveau des droits pratiques.

J. LA FEMME ET LES MEDIAS

1. *Les politiques, les actions et les réalisations*

99. En matière de politiques publiques et d'amendements législatifs, les pays arabes en général ont réussi à promulguer de nouvelles lois et à amender des lois en vigueur, à mettre en place une stratégie médiatique, des programmes et des conventions médiatiques, concevoir un plan pour former le personnel des médias et les sensibiliser aux écarts entre les deux sexes, réorganiser le ministère de l'Information et créer des conseils médiatiques impliquant la société civile.

100. Les programmes et les projets qui ont réussi dans ce domaine sont nombreux, nous en citerons les suivants:

(a) La diffusion des différents médias de programmes relatifs aux causes de la femme, en réservant des séquences hebdomadaires ou en augmentant les programmes télévisés et radiodiffusés relatifs au sujet;

(b) L'utilisation des différents canaux pour inciter à l'utilisation des moyens de planning familial;

(c) L'incitation des membres de la société à participer aux élections;

(d) L'implication de la femme au débat des questions publiques diffusées aux spectateurs et améliorer le contenu des programmes de la femme;

(e) L'élaboration de programmes adressés spécialement à la femme rurale;

(f) La planification et le développement de programmes visant à encourager les cadres des deux sexes à l'innovation en matière de culture et d'art;

(g) La consolidation de la place de la femme dans le travail médiatique et le développement concret de sa participation et de sa contribution au niveau du ministère de l'Information et de ses supports audiovisuels et écrits;

(h) L'offre aux habitants des régions enclavées de la possibilité d'accéder à l'information par le biais des récepteurs radios qui fonctionnent par l'énergie solaire.

101. Certains ONG ont produit une série de documentaires qui discutent certaines causes de femmes comme la violence, le divorce et la nationalité.

2. *Les obstacles, les lacunes et les défis*

102. En dépit de l'accroissement du nombre de femmes diplômées de la faculté d'Information et l'augmentation de la proportion de femmes qui travaillent dans les télévisions et les agences de presse, dans la plupart des pays arabes, la femme reste absente des postes de décision et de tous les domaines de la planification médiatique. Il est également une baisse de la présence de la femme dans les quotidiens politiques en raison de la discrimination de l'emploi. Les obstacles et les difficultés se résument dans la concentration de la plus grande partie des médias sur les rôles traditionnels et l'image stéréotypée de la femme, son éloignement des sujets importants, son exclusion des sujets politiques dont l'élaboration et la prise de décision, la mauvaise utilisation de la femme dans la publicité et l'absence de loi qui incrimine cette pratique. Parmi les difficultés et les défis, nous citerons: la hausse du pourcentage de chômeuses des diplômées des facultés d'Information, le manque de profit des femmes analphabètes ou des habitantes du désert des médias écrits, la distribution des quotidiens étant réduite aux cercles citadins. En outre, la limitation de l'électricité dans les régions rurales empêche beaucoup de catégories des deux sexes de profiter des services des médias visuels.

103. Les pays arabes s'engagent à déployer des efforts supplémentaires pour consolider le rôle des médias dans le soutien des causes de la femme, mettre en valeur ses capacités intellectuelles, répandre l'idée de la

parité des sexes, mettre un terme à l'image stéréotypée de la femme et encourager la femme à produire des matières médiatiques personnelles pour que cette production ne reste pas le monopole des hommes.

K. LA FEMME ET L'ENVIRONNEMENT

1. *Les politiques, les actions et les réalisations*

104. En matière de politiques publiques et d'amendements législatifs, les pays arabes en général ont réussi à élaborer des lois relatives à l'environnement, stipulant la protection des femmes des risques de l'environnement, la création d'un conseil pour protéger l'environnement avec la participation de la société civile et inclure dans les stratégies nationales un axe spécial intégrant la dimension écologique à toutes les politiques.

105. Parmi les programmes et les projets qui ont réussi dans ce domaine: la création du projet des "sélections écologiques" visant à mettre en valeur le rôle de la femme dans la société au niveau de l'amélioration de la situation écologique. Il vise également à consolider le rôle du citoyen dans la protection de l'environnement, à rationaliser la consommation et à renforcer le rôle des institutions civiles dans le soutien des projets de sensibilisation relatifs à l'environnement et à la santé. D'autres programmes consistent à effectuer des campagnes nationales et locales sous l'enseigne "pour un environnement sain" pour stimuler la sensibilisation auprès des deux sexes; le recyclage des déchets; la formation d'un comité de volontaires pour la protection de l'environnement et la création de réserves pour les plantes et certains animaux; la considération de la dimension dans la planification des projets de femmes; la préparation d'études aidant à concevoir des projets sérieux; l'implication de la femme dans la gestion des affaires écologiques; l'encouragement des organismes civils à implanter des projets pour servir l'environnement et la femme.

106. La majeure partie de ces projets a été réalisée en collaboration avec les institutions internationales concernées par le soutien aux projets écologiques et les ONG, où le nombre d'activistes en matière d'environnement a augmenté au cours des dernières années, exécutant plusieurs projets écologiques et des activités diverses. Ces institutions se chargent de la détection et du suivi des législations et des règlements propres à ce domaine, de la sensibilisation des citoyens aux questions de l'environnement et de la diffusion des concepts relatifs à la sauvegarde des ressources naturelles et aux moyens d'enrayer la pollution de l'environnement.

2. *Les obstacles, les lacunes et les défis*

107. A ce niveau les obstacles et les difficultés les plus notables se traduisent par les conséquences de l'occupation israélienne, la guerre du golfe, la guerre contre l'Irak, l'absence de compétences nécessaires chez les femmes pour s'occuper de la gestion de l'environnement, l'insuffisance des ressources hydrauliques, la régression de la couche végétale et autres aspects de la détérioration des ressources naturelles, ce qui oblige les femmes et les hommes à abandonner leurs activités sources de revenu et transforme les problèmes écologiques en causes de la croissance démographique, en premier chef chez les femmes qui souffrent de la pauvreté. Par ailleurs, les défis qui se posent à ce niveau se traduisent par la différence entre les villages et les villes et le manque de la sensibilisation de la femme rurale à tous ses droits, notamment en matière d'héritage. En outre, l'insuffisance des ressources, notamment la terre et les crédits qui lui permettent d'améliorer son niveau de vie et le manque d'attention consacrée au renforcement de son pouvoir d'action et à sa formation professionnelle et sociale constituent un obstacle à son perfectionnement et à sa sensibilisation. Cette réalité la laisse en dehors du cercle d'influence et de la prise de décision dans tous les domaines.

108. Les pays arabes s'engagent à œuvrer en vue d'atténuer les effets négatifs de l'environnement sur la femme en offrant la possibilité aux femmes de participer à l'élaboration des politiques écologiques, de se charger du suivi et la détection, de fournir un environnement sain, de répandre la sensibilisation écologique, notamment parmi les femmes, de concevoir les projets et les planifier et de formuler des programmes pédagogiques pour la sauvegarde de l'environnement.

L. LA PETITE FILLE

1. *Les politiques, les actions et les réalisations*

109. Les pays arabes ont accordé une grande importance à ce domaine au cours des dernières années. Les mesures les plus importantes au niveau des politiques publiques et des amendements législatifs adoptés par les pays arabes:

(a) La confirmation des nouvelles constitutions du principe de la parité des sexes et de la nécessité de garantir la protection et les prestations sociales aux enfants;

(b) La ratification de la convention des droits de l'enfant et l'élaboration de nouvelles lois conçues pour les enfants, comprenant des textes qui précisent davantage le rôle de l'Etat dans les soins et les services à l'enfant, garantissent un environnement et des conditions saines pour les élever et respecter leur dignité et leur croissance;

(c) L'assainissement des lois en vigueur à partir de la convention sur les droits de l'enfant. Certains pays ont même intégré à la loi sur la famille des articles spécialement conçus pour les enfants;

(d) L'affirmation du droit de la petite fille à l'enseignement, à la formation, à la vie, à la sécurité physique et morale, aux soins maternels, à la pension, à l'habitat, à l'identité, au nom, à la nationalité et à l'enregistrement au registre familial;

(e) L'attribution d'un patronyme à l'enfant de filiation inconnue et ne pas l'enregistrer sous le qualificatif "enfant trouvé", reculer l'âge du mariage et interdire l'emploi des petites filles;

(f) L'exécution des dispositions de la convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur l'interdiction des pires formes d'emploi d'enfants et l'application de mesures immédiates pour les éradiquer;

(g) La création de ministères d'Etat;

(h) L'élaboration d'un plan national global pour la protection des droits de l'enfant, l'amélioration de leur condition, de leur développement, de leur avenir et la mise en place d'une stratégie et d'un plan d'action pour le développement de l'enfance précoce;

(i) La création d'un observatoire ou d'un conseil pour l'enfance, la formation de commissions nationales pour l'enfance et l'attribution de soins aux petites filles aux besoins spéciaux.

110. Parmi les mesures, les programmes et les projets positifs dans les pays arabes, nous citerons: la formation de commissions de travail dans les différents ministères pour étudier les articles qui les concernent de la convention des droits de l'enfant, la création de crèches affectées aux ministères qui reçoivent exclusivement les enfants de fonctionnaires, la création de crèches dans les centres d'éradication de l'analphabétisme pour garder les enfants des bénéficiaires, l'octroi d'une aide financière mensuelle par les ministères aux enfants orphelins, aux enfants des prisonniers et aux enfants handicapés, l'exécution d'études d'exploration, l'élaboration de programmes variés pour développer les talents des enfants et prendre soin de leurs besoins culturels et de santé, l'organisation d'ateliers de travail et de voyages scientifiques, un parlement pour les enfants a été établi pour augmenter la sensibilisation des enfants des deux sexes à la vie sociale, politique et économique. Par ailleurs, en vue de protéger les petites filles de la violence dont elles sont victimes, certains gouvernements ont organisé une campagne contre l'exploitation sexuelle des enfants et des ONG, et ont créé des foyers pour les enfants.

2. *Les obstacles, les lacunes et les défis*

111. Certains exemples d'obstacles, de difficultés et de lacunes se traduisent par la défaillance au niveau de la dynamisation des lois relatives à ce domaine, l'absence d'une stratégie nationale pour l'enfant, la carence

de maternelles et l'absence de maternelles gratuites, l'expansion du phénomène d'excision des filles à une large échelle dans certains pays, l'écart entre les deux sexes au niveau de l'éducation, l'élément culturel notamment dans les déserts, l'éducation familiale traditionnelle, le mariage précoce, le manque de programmes relatifs aux droits de l'enfant fille, la délinquance des jeunes, la violence contre les enfants dans les domaines public et privé, la mendicité par le biais des enfants, le vagabondage en raison de la désintégration de la famille ou de la privation de la protection familiale, l'exploitation sexuelle des enfants, le destin des enfants qui subissent des conditions difficiles et les handicapés qui font face à un manque de structure d'hébergement.

112. Les pays arabes en général se sont engagés à introduire à leurs lois les amendements nécessaires en faveur de la petite fille, lui fournir l'enseignement, former le personnel des différents services aux droits de l'enfant, répandre les écoles d'une seule classe pour les étudiantes et assainir les livres scolaires des aspects de discrimination contre elle.

III. LES MESURES INSTITUTIONNELLES

113. Pour promouvoir la parité des sexes, stipulée par la majorité des constitutions et des lois arabes et en vue de l'instaurer dans tous les domaines, pour renforcer le pouvoir d'action de la femme et la perfectionner afin qu'elle contribue davantage et d'une manière plus globale au processus de développement, à titre de citoyen jouissant d'une entière compétence dans le partenariat constructif et pour faire le suivi et mettre en œuvre le programme d'action et les résultats de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale, les pays arabes ont déployé des efforts concrets en vue de développer le cadre institutionnel. Ils ont créé plusieurs mécanismes et adopté diverses mesures institutionnelles débouchant sur la réalisation d'un progrès concret au centre de la femme. En dépit de ce progrès des lacunes et des défis demeurent présents.

A. LES MECANISMES INSTITUTIONNELS NATIONAUX

114. La conférence internationale sur la femme et le programme d'action issu de cette conférence ont recommandé de créer des organismes et des mécanismes nationaux adaptés à la promotion de la femme, "de lui accorder des prérogatives de planification et appeler à réaliser un progrès en matière de promotion de la femme et d'observer les pas de ce progrès" (programme d'action de Beijing, paragraphe 217). En conséquence et pour traduire l'égalité constitutionnelle entre les deux sexes dans les politiques institutionnelles, sectorielles et législatives, les pays arabes en général ont mis en place de nouveaux ministères chargés des affaires de la femme ou de l'enfant, ou des ministères dont les fonctions comprennent la cause de la femme comme le ministère chargé des droits de l'homme ou le ministère chargé du développement politique. Dans certains pays il est un ministère des affaires de la femme et un ministère des droits de l'homme. D'autres pays ont créé, en plus de ces ministères, des unités pour les femmes dans plusieurs ministères en vue d'appliquer le principe de la non discrimination sur la base du sexe.

115. D'autre part, les pays arabes ont mis en place des comités, des organismes et des conseils nationaux chargés d'une série de fonctions principales exécutives, de coordination et de conseil. Les fonctions les plus importantes sont:

(a) Elaborer des politiques publiques relatives aux affaires de la femme;

(b) Réviser toutes les lois en vigueur relatives à la femme et proposer une alternative en cas de discrimination entre les sexes ou de nouvelles mesures à adopter en application aux domaines critiques d'intérêt du programme d'action de Beijing;

(c) Participer à l'élaboration de plans nationaux de développement, des plans de développement relatifs à chaque secteur concerné par les femmes. Certains pays ne se sont pas uniquement contentés de participer, bien plus, ils ont chargé les organismes nationaux de préparer des plans et des stratégies nationales, de les moderniser et les développer selon les changements des circonstances et des situations et de faire le suivi de leur implantation et des politiques publiques relatives aux affaires de la femme;

(d) Etablir des réseaux entre ces organismes nationaux et les différents ministères et institutions concernées, entre eux et les associations et ONG ou entre eux et les organisations internationales, locales et régionales;

(e) Organiser des rencontres culturelles et des programmes éducatifs sur la femme et sur les conventions internationales relatives à la femme;

(f) Exécuter les études nécessaires;

(g) Intégrer le concept du genre du sexe dans l'élaboration des politiques et des plans. Les équipes de suivi créées par certains pays arabes représentent une expérience importante en matière d'intégration et d'analyse des causes des deux sexes dans les politiques et les stratégies sectorielles. Ces équipes sont formées de représentants des points de base des différents secteurs ministériels et de la société civile;

(h) Gagner le soutien des décideurs, des partenaires et de la société civile en matière de développement en vue d'adopter l'approche du genre et la prendre en considération dans les programmes de développement;

(i) Mettre en place une base de données classée selon le genre et mobiliser les ressources nécessaires;

116. En outre, certains pays arabes ont formé des commissions au sein des parlements, chargées des affaires de la femme et de l'enfant. Ces commissions proposent l'amendement des législations en vigueur relatives à la femme, ou promulguent de nouvelles lois pour la promouvoir. Elles se chargent également de débattre les propositions de lois et les décisions relatives à la femme avancées par d'autres partis avant de les soumettre à l'autorité législative.

117. Au niveau législatif, les principaux partenaires de ces organismes sont les directions, les départements et les secteurs affectés aux différents ministères concernés par les conditions de la femme dans les organismes et les services nationaux comme le service central d'informations ou de statistiques qui accorde un intérêt significatif aux écarts entre les deux sexes dans toutes ses statistiques et soutient les objectifs des services publics par la meilleure exploitation de la technologie de l'information et dans toutes les institutions de la société civile, en particulier les associations de femmes et les institutions légales.

118. Certains mécanismes nationaux jouissent de ressources humaines (cadres administratifs, expertes et spécialistes en causes de femmes et causes des deux sexes), des équipements bureaucratiques nécessaires, de ressources financières locales issues directement du gouvernement. En outre, ils sollicitent également, pour financer leurs programmes et leurs activités et pour exécuter leurs missions, des ressources financières locales et étrangères, en particulier des organisations internationales, locales et régionales. Ces mécanismes entretiennent des relations directes avec le plus haut de l'exécutif et de la prise de décision politique de l'Etat. Ils travaillent sur les causes de la femme à travers des canaux ministériels représentés par la direction ou le département de la femme au sein de certains ministères concernés et dans nombre de secteur de développement.

B. LES MESURES FUTURES AU NIVEAU DES MECANISMES INSTITUTIONNELS POUR LA PROMOTION DE LA FEMME

119. Les pays arabes en général s'engagent à adopter des mesures futures au niveau des mécanismes institutionnels, nous citerons entre autres: la ratification de la stratégie de promotion de la femme qui est actuellement en cours de préparation dans certains pays arabes; la préparation d'un programme national pour la promotion de la femme; la création de mécanisme de détection de la discrimination contre la femme dans les institutions publiques ou civiles; la mise en place d'un partenariat entre les ministères et les services concernés pour faciliter les canaux de coopération entre ces services et les différents mécanismes institutionnels nationaux concernés par la femme en vue de coordonner les efforts et l'implication de ces mécanismes institutionnels au programme d'action des ministères concernés par les causes de la femme.

IV. LES PRINCIPAUX DEFIS ET LES FUTURES MESURES POUR LES RELEVER

A. LES PRINCIPAUX DEFIS

120. Un progrès a été noté au niveau de certains domaines critiques d'intérêt du programme d'action de Beijing, comme l'enseignement et la santé. Dans d'autres domaines, le progrès noté a été moindre, comme le domaine des droits humains de la femme, de la violence contre la femme, et ce, en raison de la contradiction entre les objectifs relatifs à la femme et la situation socio culturelle prédominante, ce qui a entravé l'exécution.

121. En conséquence et en dépit des programmes et projets adoptés pour mettre en œuvre les domaines critiques d'intérêt, il est nécessaire de déployer davantage d'efforts, de mettre en place des programmes, des projets et des mesures. Par contre, il est nécessaire d'adopter des actions futures, conformément aux priorités déterminées par les conditions politiques et socio culturelles. Certains domaines nécessitent une action plus urgente que d'autres domaines comme les domaines de la femme et la pauvreté, la femme et l'économie, les droits de l'homme pour la femme, la violence contre la femme. La mise en œuvre de cette action nécessite a priori de surmonter les défis principaux.

122. Les défis principaux se résument par les points suivants:

- (a) La limitation du potentiel institutionnel des services et des mécanismes nationaux;
- (b) Les conditions économiques difficiles, la situation politique instable et la carence des ressources financières;
- (c) L'insuffisance des mécanismes spécialisés dans le domaine de l'intégration du genre dans les causes des deux sexes et le manque de programmes de sensibilisation et de formation en matière de spécificités des deux sexes;
- (d) Les facteurs socio culturels et la grande ingérence entre les objectifs des différents domaines critiques d'intérêt, ce qui nécessite un traitement intégral dans un cadre multi dimensionnel et non segmenté;
- (e) La nature du cadre international pour traiter la réalité de la femme : il s'est concentré sur des aspects internationaux communs, négligeant les spécificités locales et régionales et la réalité, avec toutes leurs composantes qui sont très importantes dans la région arabe, notamment au niveau des législations.

B. LES MESURES ADOPTEES POUR RELEVER LES DEFIS

123. Pour faire face aux défis sus mentionnés, un groupe de pays arabes a mis en place un programme d'action contenant les domaines prioritaires et une série de mesures, actions et initiatives qu'ils comptent adopter après 2005.

124. Dans les conditions socio économiques et politiques, les domaines prioritaires de ces pays sur lesquels il faut travailler au cours des cinq prochaines années se résument par: la femme et la pauvreté, la femme et l'économie, les droits de l'homme pour la femme, la violence contre la femme; avec une concentration sur des axes fondamentaux représentant en même temps des priorités pressantes. Les plus importants sont:

- (a) Les amendements législatifs en faveur de la femme, en soulignant surtout ses droits familiaux et ses droits civils et politiques, par l'application des dispositions de la Convention d'Elimination de toute forme de Discrimination contre la Femme;
- (b) Le renforcement du pouvoir d'action économique (autonomisation);.
- (c) La protection sociale;

(d) Les mécanismes institutionnels.

125. Pour soutenir le processus de mise en œuvre, les programmes et les projets se concentreront sur: la dynamisation des articles qui stipulent la parité des sexes, évoqués dans la constitution et autres lois; la révision des dispositions des lois relatives à la femme et leur adaptation aux conventions internationales ratifiées; l'organisation de programmes de sensibilisation et d'éducation de la femme; l'intégration des causes des deux sexes aux plans et institutions nationales et l'élaboration de statistiques détaillées et indicateurs précis classés selon le genre; la consolidation des opportunités économiques à la femme nécessaire; la poursuite de la formation et de la réhabilitation de la femme à la nouvelle technologie afin de l'intégrer au marché du travail et améliorer son niveau social; L'encouragement à la mise en place des différents mécanismes nationaux et l'effort en vue de changer l'image stéréotypée de la femme dans les médias.

PARTIE II

EVALUATION DES EFFORTS DES PAYS ARABES DES DEFIS ACTUELS ET DES MESURES PREVUES POUR PROMOUVOIR ET RENFORCER LE POUVOIR D'ACTION DES FEMMES ET DES FILLES

126. Suite à la révision, contenue dans la Partie I de ce rapport, des efforts des pays arabes dans la mise en œuvre des domaines décisifs d'intérêt du programme d'action de Beijing, des initiatives et des autres mesures identifiées lors de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale, cette partie contient le sommaire de ces efforts, l'évaluation des réalisations enregistrées et l'exposition des défis actuels, pavant la voie à la proposition d'une série de mesures prévues, destinées à améliorer et soutenir le processus de mise en œuvre au cours des cinq prochaines années, pour promouvoir et renforcer le pouvoir d'action la femme et la fille.

I. SOMMAIRE DES EFFORTS DES PAYS ARABES

A. LES REALISATIONS

127. Les pays arabes sont parvenus à accomplir des réalisations remarquables, dont les plus importantes sont:

128. Les pays arabes ont adopté la politique d'activer et de consolider la parité des sexes, de renforcer le pouvoir d'action des femmes en harmonie avec le développement de sa condition et son intégration progressive aux divers secteurs. Les réalisations les plus importantes accomplies sont les suivantes:

(a) Au niveau institutionnel

129. Les pays arabes ont déployé des efforts significatifs au niveau du développement du cadre institutionnel, à travers la mise en place de mécanismes et d'organismes nationaux et l'adoption de mesures institutionnelles diverses, dont: (1) La création de nouveaux ministères concernés par la femme, les droits de l'homme et le développement politique; (2) La création d'unités pour la femme dans plusieurs ministères pour appliquer la pratique de la non-discrimination sur la base du sexe; (3) la création de mécanismes nationaux spéciaux au plus haut niveau ou l'amendement des missions des mécanismes déjà établis, conformément aux recommandations du programme d'action de Beijing sur les mécanismes nationaux.

130. Une série de missions principales - allant de l'exécutif à la coordination et au conseil - ont été assignées à ces mécanismes, dont les plus importantes sont: Elaborer des politiques générales relatives aux affaires de la femme; Réviser toutes les lois en vigueur relatives à la femme; Proposer des alternatives en cas de détection de discrimination entre les deux sexes ou adopter de nouvelles lois mettant en œuvre les domaines critiques d'intérêt du programme d'action de Beijing; Participer à la conception des plans nationaux de développement et des plans de développement relatifs à chaque secteur concerné par la femme; Travailler directement sur l'élaboration de plans et stratégies nationales, les moderniser et les développer selon le changement des circonstances et des conditions et suivre leur mise en application et ce qui a été adopté des politiques générales concernant la femme; Créer des réseaux de communication; Organiser de rencontres culturelles et des programmes de formation; Entreprendre les études nécessaires; Etablir une base de données classée selon le sexe pour servir de base à la planification et au suivi; Intégrer le concept des causes des deux sexes dans l'élaboration des politiques, des plans et des stratégies nationales.

131. Ces organismes sont directement liés au plus niveau de la prise de décision politique des pays. Ils travaillent sur les causes de la femme par le biais des ministères, représentés par une direction ou un département pour la femme dans certains ministères concernés et nombre de secteurs de développement. Les partenaires principaux sont représentés dans ces organismes et services nationaux, et ce, au niveau exécutif des directions, département et secteurs affiliés aux divers ministères concernés par toutes les composantes de la condition de la femme.

132. Certains pays arabes ont également créé des commissions spécifiques pour la femme et l'enfant dans les parlements, chargées de proposer des amendements aux législations en vigueur relatives à la femme ou d'élaborer une nouvelle loi pour promouvoir sa condition. Elles sont également chargées de discuter les propositions législatives et les décisions sur la femme, présentées par d'autres parties, avant de les soumettre à l'autorité législative.
133. Au niveau des mécanismes de suivi et de détection pour mesurer le progrès réalisé dans la mise en œuvre, certains pays arabes ont créé plusieurs mécanismes. Les plans nationaux visant à intégrer le concept des sexes aux institutions publiques comprennent invariablement un mécanisme de contrôle et des mécanismes appropriés pour une action effective.
134. Ces pays ont également cherché à mettre en place des institutions, des centres et des associations légales indépendantes chargées de demander des comptes aux gouvernements relativement à tout ce qui concerne les droits de l'homme. Ils constitueraient des instruments pour demander des comptes au niveau national dans les affaires de discrimination entre les deux sexes, sous toutes ses formes et genres, par le biais du plus important mécanisme utilisé, celui de la plainte formelle.
135. Pour soutenir le suivi et la mise en œuvre du programme et des résultats de la 23^{ème} session de l'Assemblée Générale, la plus grande partie des pays arabes, en collaboration avec les ONG, ont mis en place un plan et une stratégie nationale, nombre de plans sectoriels à sujets divers pour promouvoir et renforcer le pouvoir d'action des femmes, résoudre les problèmes qu'elle envisage dans tous les domaines. Parmi ces plans, citons le plan d'intégration de la femme au développement et le plan d'éradication de la violence contre la femme. Le programme d'action national, mis en place après la Quatrième Conférence Mondiale sur la Femme, a été remplacé par un autre programme. En plus, certains pays ont entamé l'élaboration d'un autre programme pour la période 2005-2010.
136. Les programmes nationaux et les plans sectoriels et stratégiques divers, issus de ces programmes, ont joué un rôle fondamental dans la réalisation d'un succès important au niveau de la politique publique, dans la réalisation d'exploits dans beaucoup de domaines critiques d'intérêt du programme d'action de Beijing et dans la réalisation d'un progrès concret pour atteindre les buts définis dans les Objectifs de Développement du Millénaire.
137. Les stratégies portent sur les amendements législatifs, l'augmentation de la participation de la femme à la vie publique, l'importance de l'accès et du contrôle des ressources économiques et les opportunités égales dans les divers domaines. Certains pays ont révisé ces stratégies, ainsi que les mécanismes de leur application, à la lumière des rebondissements politiques et économiques et des développements survenus au niveau de la condition de la femme au cours de la dernière décade d'une part, et à la lumière des leçons tirées de la mise en œuvre et des résultats de réalisations accomplies d'autre part.
138. Certains pays ont également mis en place des équipes pour suivre les causes des deux sexes, ce qui représente une expérience importante dans l'intégration de l'approche du genre, dans les politiques et les stratégies sectorielles et son analyse. Ces équipes comprennent les représentants des points de base dans les différents ministères et institutions de la société civile. Un groupe de pays a réussi à appliquer le mode de la non-discrimination sur la base du sexe dans certains domaines critiques d'intérêt du programme d'action de Beijing.
139. Au niveau des données et des statistiques, chaque pays a identifié ses propres domaines critiques d'intérêt, à partir de ses priorités. En général, les statistiques classées selon le sexe, incluses dans chacun des domaines critiques d'intérêt, demeurent une formalité urgente. A l'exception des statistiques produites par les services de statistiques publics, nombre d'institutions gouvernementales, voire toutes, diffusent leurs rapports annuels et périodiques sans classement, incitant certains mécanismes nationaux à accorder à cette question une plus grande importance.
140. Au niveau des institutions de la société civile, les ONG concernées par les causes de la femme assument un rôle primordial dans le suivi et la détection dans la mesure du progrès réalisé dans l'application du concept du genre, l'instauration de la parité entre les deux sexes et le renforcement du pouvoir d'action

des femmes dans tous les domaines. Dans certains pays, ces ONG constituent une force de défense, de pression et de proposition pour atteindre cette fin. Certains gouvernements ont impliqué ces ONG officiellement dans la majorité des mécanismes mis en place pour faire le suivi de la Quatrième Conférence Mondiale sur la Femme.

(b) *Au niveau législatif*

141. Les réalisations au niveau de l'élaboration de nouvelles constitutions ou l'amendement de certaines constitutions en vigueur, de manière à inclure la règle de l'égalité entre les citoyens devant la loi, autant au niveau des droits que des devoirs, sans aucune discrimination sur la base du sexe, dans tous les domaines de la vie politique, sociale, culturelle et économique. Certaines constitutions soulignent expressément le devoir de l'Etat dans le soutien des droits de la femme, l'élaboration des législations spécifiques pour la protection de la famille et de ses membres et le respect des droits de l'homme.

142. Les réalisations législatives comprennent également l'adoption de nouvelles lois, l'amendement et la correction d'une série de lois en vigueur conformément au contenu des dispositions qui ne suscitent aucune réserve de la Convention sur l'Elimination de toute forme de Discrimination contre la femme. Il est également des projets divers de lois soumis actuellement aux parlements. Les réalisations les plus importantes à cet égard étant la révision, effectuée par certains pays, des lois sur la famille, pour veiller à garantir l'égalité dans le domaine privé; la révision effectuée par la majorité des pays d'une série de lois pour annuler la discrimination contre la femme et parvenir à l'égalité sur la base du genre dans le domaine public. Par conséquent, la femme a bénéficié, à travers cette révision, de gains législatifs importants.

143. Au cours des dernières années, certains pays arabes ont ratifié une série d'instruments internationaux, dont les conventions relatives à la femme et à l'enfant. En outre, la Convention sur l'Elimination de toute forme de Discrimination contre la Femme a été publiée dans le journal officiel, lui accordant l'aspect obligatoire. Il est prévu que d'autres pays effectueront la même démarche avant la fin de l'année. Certains pays arabes ont actuellement entamé l'étude des justifications de leurs réserves vis-à-vis de cette convention, pour les retirer, soit parce que la situation réelle de la femme a dépassé ses réserves dans ces pays, soit en raison des orientations politiques supérieures appelant à l'égalité entre les deux sexes et à l'octroi à la femme des droits humains.

144. Les causes de la femme ont joui d'une part importante des débats des gouvernements et des conseils et, par incitation des mécanismes nationaux, l'approche du genre social a suscité un débat au niveau intergouvernemental.

145. Tous les domaines critiques d'intérêt du programme d'action de Beijing, les initiatives et les mesures identifiées lors de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale ont également joui de l'intérêt des pays arabes. Des efforts ont été déployés dans tous les domaines, dont une série énorme de mesures, d'actions, de programmes, de projets et de mécanismes dont un grand nombre a réussi dans beaucoup de domaines. En outre, un progrès significatif a été réalisé dans l'approche vers les objectifs déterminés dans les Objectifs de Développement du Millénaire. Tous les pays arabes ont réservé à certains domaines un intérêt spécial, comme le domaine de la fille et son succès dans l'enseignement, aux niveaux quantitatif et qualitatif.

B. LES OBSTACLES ET LES LACUNES

146. Au cours de la mise en œuvre du programme d'action de Beijing et des résultats de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale, il s'est avéré à la majorité des pays arabes que des difficultés, des entraves, des lacunes et des défis restaient à surmonter, empêchant le renforcement du pouvoir d'action des femmes et l'éradication de toute forme de discrimination entre les deux sexes. Ces entraves et difficultés fondamentales et principales se résument comme suit:

(a) L'insuffisance des ressources financières disponibles: le financement étant le facteur essentiel à la mise en place et à l'exécution des divers projets, programmes et actions, en particuliers ceux relatifs à la femme. Le financement externe des programmes nationaux fait face à des défis, outre les difficultés internes qu'il envisage;

(b) La situation économique, culturelle, sociale et politique qui règne et les séquelles de l'occupation et des guerres jouent un rôle essentiel dans la détermination des priorités;

(c) La situation politique régionale: dans certains pays la situation régionale se reflète directement sur la situation interne, constituant un facteur décisif dans la détermination des causes proposées pour l'action, du mécanisme adéquat de leur mise en œuvre et du financement qui leur est alloué. Ceci expose les priorités nationales à des changements continuels et rend difficile l'action soutenue sur les causes de la femme, notamment certains domaines spécifiques. La difficulté est accrue si l'on ajoute à toutes ces difficultés, les entraves économiques et l'occupation pour les pays concernés;

(d) La mauvaise exploitation des préceptes religieux par la diffusion d'interprétations qui discriminent entre les deux sexes dans les droits, privent la femme des droits humains que sa religion lui a octroyé, empêchent la mise en vigueur des lois et élargissent le gouffre existant entre les dispositions des lois et leur mise en vigueur effective;

(e) La faiblesse des mécanismes de coordination, d'observation, de suivi, et de compte à rendre et la déficience de la formation du personnel;

(f) La limitation de la traduction de l'engagement relatif des politiques publiques au concept du genre social dans les plans, les programmes et les projets, lors de l'allocation des budgets, en plus de la limitation de son intégration aux structures des organigrammes des différentes institutions de l'Etat;

(g) Les statistiques classées selon le sexe dans tous les domaines critiques d'intérêt demeurent une procédure urgente dans ces pays. La grande partie des domaines nécessite en général une consolidation du mode de leurs données, en particulier les données classées selon le sexe, comme l'environnement, la pauvreté et la violence. Les données et les informations classées selon le sexe dans les documents et les rapports officiels ne reflètent point l'image réelle de l'écart entre les sexes et du niveau réel des contributions et des rôles de la femme dans la vie économique, culturelle, sociale et politique;

(h) Les institutions officielles et civiles ont encore besoin d'être sensibilisées sur l'importance de la planification qui prend en considération la participation de la femme à toutes les étapes du développement. Le besoin, de consolider les capacités des individus des deux sexes et d'augmenter leur sensibilisation aux causes des deux sexes pour réaliser les questions de l'écart entre les sexes et les prendre en considération dans tous les programmes, demeure impératif;

(i) La faiblesse de l'infrastructure, l'impact de la globalisation sur la situation économique et sociale des femmes et les écarts entre les deux sexes soulèvent des défis majeurs à l'instauration de la parité des sexes dans tous les domaines;

(j) L'héritage socio-culturel représente un obstacle principal face à l'instauration de l'égalité entre les deux sexes et par suite, à l'application totale des axes de Beijing, des domaines décisifs d'intérêt et des objectifs et cibles de développement du Millénaire.

II. EVALUATION DES EFFORTS DES PAYS ARABES

147. Pour commencer, il faut noter que les efforts des pays arabes au niveau de la mise en œuvre de la Déclaration de Beijing, du programme d'action et des résultats de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale et les réalisations accomplies jusqu'à ce jour, exige, entre autres, de rappeler la situation d'hier avant de juger des efforts d'aujourd'hui. L'évaluation peut se résumer par les conclusions suivantes:

A. REALISATIONS CONCRETES ET FONDAMENTALES

148. Les réalisations se résument comme suit:

(a) L'adoption de la politique d'activation et de consolidation de l'égalité entre les sexes et le renforcement du pouvoir d'action des femmes. Cette réalisation n'aurait pu s'effectuer sans la présence d'une volonté politique supérieure au sein d'un ensemble de pays arabes pour impliquer la femme dans le développement national global, la promouvoir, renforcer son pouvoir d'action et instaurer l'égalité entre les sexes. Cette orientation a suscité un intérêt accru aux différentes causes de la femme, dans tous les domaines et les secteurs. Ces causes sont devenues fondamentales, figurant dans les priorités des politiques de développement. Cet intérêt est devenu visible aux niveaux officiel et civil;

(b) L'élaboration de programmes d'action et de stratégies nationales pour soutenir cette politique;

(c) La création d'un mécanisme national spécial au plus haut niveau ou amender les fonctions des mécanismes en place pour garantir l'application de cette politique dans tous les domaines sectoriels. Ce mécanisme, de par son statut de référence gouvernementale, a été chargé de deux fonctions: la fonction de coordination et la fonction de détection et du suivi;

(d) La création d'institutions légales, de centres et d'associations indépendants chargés de la mission de demander des comptes aux gouvernements relativement à tout ce qui se rapporte aux droits de l'homme, formant ainsi un mécanisme pour demander des comptes dans les questions de discrimination, sous toutes ses formes, entre les deux sexes;

(e) La préparation d'un programme d'action national pour la promotion de la femme ou la mise en place de plusieurs programmes qui doivent être exécutés sur une période de cinq ans, dans le cadre du suivi de l'application des programmes nationaux d'action. En plus, certains pays ont conçu nombre de programmes sectoriels divers;

(f) La mise en place d'un second programme national pour les cinq prochaines années, certains pays ayant entamé l'élaboration d'un troisième programme pour la période 2005-2010;

(g) Les programmes nationaux, les plans sectoriels et les stratégies diverses qui en découlent, ont assumé un rôle primordial dans la réalisation d'un succès important au niveau de la politique publique, de la réalisation de nombre d'exploits dans beaucoup de domaines critiques d'intérêt du programme d'action de Beijing et la réalisation d'un progrès concret en vue d'atteindre les objectifs définis dans les objectifs de développement du Millénaire;

(h) La ratification de la plupart des pays arabes de la Convention sur l'Élimination de toute forme de Discrimination contre la Femme, la présentation de leurs rapports et les commentaires de conclusion de la commission concernée par l'éradication de la discrimination contre la femme ont contribué soit à l'élaboration de nouvelles lois, soit à l'amendement d'une série de lois en vigueur, soit à l'élaboration de projets divers de lois soumis actuellement aux parlements. En outre, certains pays ont publié cette convention dans le journal officiel, lui accordant par la suite un statut obligatoire. Actuellement, certains pays examinent les justifications de leurs réserves sur les articles de la convention en vue de les retirer;

(i) Les réalisations les plus importantes accomplies en matière de législation se reflètent dans la révision de la loi sur la famille, dans certains pays, de manière à garantir l'égalité entre les deux sexes dans le domaine privé et la révision de la majorité des pays d'une série de lois, pour annuler la discrimination contre la femme et parvenir à la parité des sexes dans le domaine public;

(j) Les causes de la femme ont joui d'une part importante des débats des gouvernements et parlements, de même, l'approche de l'équilibre entre les deux sexes a suscité un débat au niveau intergouvernemental, ce qui a mené à l'adoption de cette approche et son intégration aux divers plans et stratégies sectorielles élaborées par la suite, au sein des différents ministères, institutions et secteurs;

(k) La création d'équipes de suivi du genre représente une expérience remarquable dans l'intégration de l'approche du genre aux politiques et stratégies sectorielles;

(l) Des efforts concrets ont été déployés dans le développement du cadre institutionnel. Ils se sont manifestés à travers la création de mécanismes et d'agences nationales diverses et l'adoption de différentes mesures institutionnelles.

B. LE PROGRES REALISE

149. Le progrès réalisé peut être récapitulé à travers les points suivants:

(a) L'adoption de la politique d'activation et de consolidation de l'égalité entre les deux sexes et le renforcement du pouvoir d'action des femmes;

(b) La participation de la femme au développement national global et sa promotion;

(c) Certains domaines critiques d'intérêt dans le programme d'action de Beijing dans lesquels a été appliquée la pratique de la non-discrimination sur la base du sexe;

(d) La réalisation des programmes et des projets, l'exécution de nombre d'actions et la réalisation de beaucoup d'exploits dans plusieurs domaines critiques d'intérêt du programme d'action de Beijing;

(e) Le respect d'une série d'engagements spécifiques que les pays ont conclu au cours de la Quatrième Conférence Mondiale sur la Femme et dans les programmes nationaux d'action;

(f) L'élaboration de plans sectoriels et de stratégies variées;

(g) Les réformes au niveau de la politique publique;

(h) La réalisation d'une série de cibles spécifiques des Objectifs de Développement du millénaire;

(i) La ratification des conventions internationales relatives à la femme, en particulier la Convention sur l'Élimination de toute forme de Discrimination contre la Femme, ainsi que sa publication, et la révision des réserves en vue de les retirer;

(j) L'émission de lois et l'amendement de lois en vigueur, sur la base de l'égalité entre les sexes dans les domaines public et privé;

(k) L'adoption de l'approche du genre social et son intégration aux plans et stratégies au sein des ministères, institutions et secteurs de l'Etat.

C. INITIATIVES ET INDICATEURS

150. Les initiatives et indicateurs qui reflètent le progrès réalisé au niveau de la promotion de la femme:

(a) L'ouverture de la possibilité de l'interprétation indépendante (Al Ijtihad) dans le domaine de la religion et l'adoption de la norme de l'égalité, débouchant sur la formulation de nouveaux textes pour la loi de la famille;

(b) L'introduction de nouvelles dispositions au Code Pénal incriminant certains phénomènes de violence contre la femme, comme le phénomène du harcèlement sexuel et de la violence dans les ménages. Outre l'amendement de certains articles de cette loi relatifs aux crimes d'honneur;

(c) La création d'institutions portant sur les droits de l'homme;

(d) La consécration d'une clause du budget général pour la formation et l'apprentissage;

(e) L'élargissement du réseau de la sécurité sociale (assurances et aides), l'augmentation du salaire minimal et l'accroissement des opportunités d'emploi;

(f) Le développement du système éducatif, l'amélioration de ses compétences internes, en respectant le concept de l'équilibre entre les sexes et l'assainissement des livres scolaires, de manière à éliminer les images qui reflètent une discrimination contre la femme ou les mots qui portent atteinte à sa dignité;

(g) La réduction de l'écart entre les deux sexes dans nombre de domaines, l'augmentation des instruments de planning familial, la réduction des taux de mortalité infantile et féminine, la hausse de l'âge prévu à la naissance, l'augmentation de la moyenne de vie des femmes âgées, la baisse du taux de fertilité totale d'une femme, du taux de naissances, de la mortalité infantile et maternelle l'amélioration des soins pré et post-natals, la promotion du diagnostic et du traitement des maladies sexuellement transmissibles et de la détection précoce du cancer du sein et du col de l'utérus;

(h) La présence de la femme dans tous les domaines, dont le secteur gouvernemental où elle occupe les postes de ministre et de directrice dans les départements gouvernementaux; de juge et de procureur général dans la magistrature; de présidente et de doyenne de certaines universités et directrice de département au ministère de l'éducation et dans les académies dans le secteur de l'enseignement; de présidente du conseil d'administration dans le secteur bancaire; outre les postes de présidence dans nombre de directions et de départements et sa présence comme membre de beaucoup de comités vitaux qui élaborent les politiques et dans les partis politiques et les syndicats.

D. LES DÉFAILLANCES ET LES LACUNES

151. En dépit du progrès concret réalisé au Centre de la femme, des défaillances dans certains pays empêchent l'introduction de changements radicaux et efficaces dans divers domaines critiques d'intérêt du programme d'action de Beijing ou entravent, dans d'autres pays, toute tentative d'accélérer les mesures susceptibles de renforcer le pouvoir d'action des femmes et de consolider l'égalité entre les sexes. Les défaillances les plus notables sont:

(a) La cause de la femme n'a pas encore été incluse au programme d'action de certains gouvernements arabes et n'a pas été placée dans la liste des priorités, peut-être à cause de certains problèmes politiques et économiques qui dépassent, par leur importance, la cause de la femme;

(b) La faiblesse de l'engagement des décideurs au niveau du suivi sérieux et systématique pour appliquer les politiques, les plans et les stratégies, en dépit du consentement officiel;

(c) La limitation de l'interprétation de l'engagement relatif dans les politiques publiques au concept de l'égalité entre les sexes dans les plans, programmes et projets et lors de l'allocation de budgets, outre son intégration aux structures d'organisation des différentes institutions de l'Etat;

(d) Beaucoup de programmes sont communs aux différents ministères et institutions gouvernementales. Parfois, le cercle s'élargit pour inclure les relations économiques et politiques et la politique étrangère;

(e) La faiblesse des mécanismes de coordination, de détection, de compte à rendre et la déficience de la formation du personnel;

(f) Les statistiques classées selon le genre dans chaque domaine critique d'intérêt demeurent un problème persistant dans ces pays, la majeure partie de ces domaines ont encore besoin de consolider le mode de leurs données, en particulier les données classées selon le sexe;

(g) La mauvaise exploitation des préceptes religieux par la diffusion d'interprétations qui discriminent entre les deux sexes au niveau des droits, privant la femme des droits humains que la religion lui a accordés;

(h) La déficience de la mise en vigueur des lois, outre l'écart entre les dispositions des lois et leur application effective;

(i) Le manque d'engagement politique effectif des décideurs au niveau du comblement de la lacune entre les hommes et les femmes dans la vie politique, un écart est détecté entre le discours favorisant la parité et l'égalité des opportunités et l'application pratique du concept. Ainsi, et en dépit de la participation accrue dans la plupart des secteurs, dans certains pays arabes la femme reste marginalisée dans les centres de décisions et privée de certains postes. Même l'application du système des quotas, en faveur de la femme, se heurte encore à quelques difficultés et défis;

(j) L'émergence du phénomène de féminisation de la pauvreté;

(k) L'état de santé de la femme demeure une source d'occupation; le taux d'analphabétisme reste élevé en comparaison avec celui des hommes, l'écart est visible dans le niveau d'éducation, notamment dans les régions rurales; la femme souffre de formes variées d'abus et de violences physiques, morales et sexuelles; La culture du préjudice contre la femme se poursuit dans le recrutement, les salaires, la promotion et la formation professionnelle; par ailleurs, elle est exploitée dans la propagande et la publicité;

(l) Certaines pratiques sont encore courantes, dont l'excision des filles, le mariage précoce, la délinquance et la violence contre les enfants;

(m) Certains écarts sont encore détectables, entre autres l'écart dans les opportunités de développement d'un pays à l'autre et les disparités entre la citadine et la rurale, la nantie et la pauvre, la femme saine et la femme aux besoins spéciaux;

(n) Les lacunes entre les deux sexes dans tous les domaines posent un défi majeur face à l'instauration de l'égalité: La qualité de l'enseignement, par exemple, demeure un problème fondamental, le chômage des femmes pose un problème réel, la lacune dans la participation politique existe encore à tous les niveaux de la prise de décision, la violence contre la femme augmente et se renforce, les lois discriminatoires posent un défi fondamental à tous les activistes dans le domaine des causes de la femme, l'héritage socio-culturel représente un obstacle capital à l'instauration de l'égalité entre les deux sexes, et par suite à l'exécution totale des domaines critiques d'intérêt du programme d'action de Beijing, des objectifs et cibles de Développement du Millénaire.

E. SOMMAIRE DE L'EVALUATION

152. En dépit des défaillances susmentionnées, et nombre d'autres, les réalisations accomplies, les démarches entreprises pour appliquer les domaines critiques d'intérêt du programme d'action de Beijing et les résultats de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale reflètent une activité au sein des pays arabes et un indicateur significatif concernant l'intérêt que suscitent les causes de la femme dans les rangs des instances de la société - entités gouvernementales, institutions et organisations de la société civile - dans l'objectif de renforcer le pouvoir d'action des femmes et de promouvoir sa participation aux différents domaines sur un pied d'égalité avec l'homme.

153. A travers les efforts déployés et les réalisations accomplies, la femme arabe a réalisé beaucoup d'acquis dans divers domaines. Ces réalisations importantes reflètent l'émergence de nouvelles sociétés dans les pays arabes, ayant des aspects, des qualités et des caractéristiques qui sont déjà distincts.

154. Cependant, des questions demeurent sans réponses: si la volonté politique est présente et l'objectif est clair, quels sont donc les défis qui ont empêché l'application totale du programme de Beijing et des résultats de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale? Quelles sont les probabilités de changement de la condition de la femme arabe avec la fin de cette première décennie du 21^{ème} siècle, à la lumière des aspects et des caractéristiques des nouvelles sociétés émergentes?

III. LES DEFIS ACTUELS ET LES ACTIONS PREVUES POUR LES SOULEVER

155. Dans l'introduction de ce rapport, il est mentionné que la Commission de la femme se penchera sur deux sujets: la révision de l'application du programme d'action de Beijing et des résultats de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale et l'examen des défis actuels et des stratégies prévues pour promouvoir et renforcer le pouvoir d'action de la femme et la fille. Par conséquent, elle pourra déterminer les réalisations, les lacunes et les défis, outre les domaines qui nécessitent l'adoption de nouvelles actions et initiatives pour faciliter la mise en œuvre du programme d'action de Beijing et des résultats de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale.

156. Ce rapport suit la même logique, le premier sujet est présenté dans la première partie, le second sujet est présenté dans la seconde: exposition des défis actuels et des actions futures pour les soulever.

A. LES DEFIS PRINCIPAUX ACTUELS

157. Selon ce qui a été mentionné antérieurement, un progrès a été réalisé dans certains domaines critiques d'intérêt du programme d'action de Beijing. Un moindre progrès a été réalisé dans d'autres. Des défis majeurs demeurent encore posés, entravant l'exécution dans certains domaines, alors que la majorité des pays a été incapable de d'honorer ses engagements à cause de la multitude et de la diversité des défis.

158. Progresser dans l'exécution de l'un des domaines critiques d'intérêt exige de surmonter les défis majeurs actuels, sinon les engagements resteraient dans l'impasse et le manquement se renouvellerait.

159. Ce qui suit est une énumération de certains défis majeurs que l'on peut tirer de la révision des efforts des pays arabes dans la mise en œuvre du programme d'action de Beijing et des résultats de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale:

(a) Tous les droits de l'homme civils, culturels, économiques, politiques et sociaux sont interliés, interdépendants et complémentaires. Ils sont indispensables pour instaurer l'égalité entre les deux sexes, ce qui représente un défi lié à la résolution des différents domaines critiques d'intérêt dans un cadre intégré et multidimensionnel et non isolé;

(b) La multitude des institutions gouvernementales et non-gouvernementales concernées par la condition de la femme et la multitude des programmes communs à la majorité des ministères et institutions gouvernementales, engendrent une segmentation et une duplication des programmes et des projets, les privant de leur efficacité et de leur efficience et ne débouchant pas sur la diversité visant l'intégration. Ce défi empêche la mobilisation des ressources et des capacités et affecte négativement la coordination et le comblement des lacunes;

(c) Les lacunes entre les deux sexes dans tous les domaines posent un défi majeur face à l'instauration de l'égalité. La qualité de l'enseignement reste, par exemple, une entrave fondamentale, le chômage de la femme est un véritable problème et l'écart dans la participation politique existe à tous les niveaux de la prise de décision;

(d) Les lois discriminatoires et les réserves vis-à-vis de la Convention sur l'Élimination de toute forme de Discrimination contre la Femme constitue encore un défi fondamental face à tous les activistes dans le domaine des causes de la femme;

(e) L'héritage socio-culturel demeure un défi et un obstacle majeur à l'instauration de l'égalité entre les sexes;

(f) Les nouveaux défis posés par la privatisation affectent la femme, première victime du licenciement;

(g) Les défis posés par la nouvelle technologie et l'émigration;

(h) Les défis posés par la limitation des capacités institutionnelles des services et mécanismes nationaux et l'absence de mécanismes spécialisés dans l'intégration du genre social;

(i) Les nouveaux défis posés par la globalisation, ont empêché les pays d'honorer les engagements promis lors de la Quatrième Conférence Mondiale sur la Femme, empêchant d'atteindre les objectifs. Outre les dégâts sociaux, économiques et politiques qui en découlent. Nous citerons, à titre d'exemple, les crises financières et l'instabilité économique générée par l'adoption de certaines politiques économiques et le coût du service des dettes extérieures qui a affaibli la capacité des pays à fournir la protection et la sécurité sociales et les autres services sociaux. En général, Ceci a affecté le pouvoir d'assurer les ressources nécessaires pour l'exécution des programmes et projets dans divers domaines critiques d'intérêt, débouchant sur une réduction des budgets alloués à beaucoup de domaines comme l'enseignement et la santé et l'émergence du phénomène de la féminisation de la pauvreté ou de sa détérioration, en plus de la détérioration des conditions de travail, le gel des salaires et par contre l'arrêt de la hausse du niveau de vie, l'absence d'opportunités d'emploi, la hausse du taux de chômage et la persistance et l'élargissement des écarts.

B. L'ACTION FUTURE

160. Il est indubitable que tout changement pose des défis spécifiques, il est donc utile de se préparer à les relever par des efforts futurs. Dans l'objectif de faire face à ces défis majeurs, un groupe de pays arabes ont mis en place un programme d'action contenant les domaines prioritaires et une série d'actions, mesures et initiatives qu'ils proposent d'adopter après 2005, ainsi que de nouveaux engagements pour soutenir le processus d'application.

161. Dans les conditions économiques, sociales et politiques actuelles, les pays arabes déterminent les domaines prioritaires sur lesquels il faut travailler au cours des cinq prochaines années. Ces domaines sont: La femme et la pauvreté, la femme et l'économie, les droits de l'homme pour la femme et la violence contre les femmes, en mettant l'accent sur des axes principaux, représentant également des priorités impératives pour la femme.

162. A partir de l'évaluation des efforts des pays arabes et l'observation du progrès réalisé, dix ans après la Quatrième Conférence Mondiale sur la Femme dans l'application de la Déclaration de Beijing, la mise en œuvre du programme de Beijing, les résultats de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale et l'examen des défis actuels qui affectent le processus d'exécution il s'avère que la mise en œuvre totale exige d'adopter une série d'initiatives d'action et de mesures et à tous les niveaux politique, législatif et institutionnel, au niveau des statistiques, des données et des différents indicateurs et au niveau des ressources pour surmonter les obstacles et les difficultés et faire face aux défis.

163. Les initiatives politiques sont classées au premier rang des priorités, suivies par les initiatives législatives, car sans elles l'exécution ne saurait être complète et il serait impossible de surmonter les obstacles et de faire face aux défis.

164. Au niveau politique, il faut garantir ce qui suit:

(a) La décision politique pour instaurer l'égalité entre les deux sexes à tous les niveaux dans le but de mettre en œuvre la totalité du programme d'action;

(b) La décision politique relative à la participation de la femme au processus de développement global et durable;

(c) La décision politique relative à l'intégration de la cause de la femme aux programmes d'action des gouvernements, les plaçant au premier rang des priorités;

(d) L'engagement des décideurs au suivi sérieux et systématique dans l'application des politiques, plans et stratégies, dont les exigences nécessiteront un consentement officiel;

(e) L'interprétation de l'engagement au concept des deux sexes dans les politiques publiques, les plans, stratégies, programmes et projets et lors de l'allocation de budgets, en plus de son intégration aux structures des organigrammes des différentes institutions de l'Etat;

(f) L'engagement politique effectif des décideurs dans le comblement de l'écart entre le discours favorisant la parité et l'égalité des opportunités et l'application effective;

(g) L'engagement politique effectif de la part des décideurs, au comblement de l'écart entre les sexes dans la vie politique et une décision politique consciente pour veiller à éliminer l'écart entre le discours officiel, soutenant la parité et l'égalité des opportunités et l'action pratique;

(h) L'élaboration de politiques garantissant l'égalité des opportunités entre les deux sexes;

(i) La nécessité que l'égalité entre les deux sexes et le renforcement du pouvoir d'action des femmes constituent deux principes fondamentaux dans toutes les politiques, programmes et projets.

165. Au niveau législatif, il est nécessaire de mettre en place ce qui suit:

(a) Un environnement légal non discriminatoire, en adaptant toutes les lois aux exigences de la Convention sur l'Élimination de toute forme de Discrimination contre la Femme, la Convention des Droits de l'Enfant, ce qui nécessite d'abord la ratification de cette convention. Pour les pays ayant déjà ratifié cette convention, il faudrait qu'ils retirent toute réserve et ratifient le protocole optionnel de cette convention;

(b) Garantir une mise en œuvre effective de toutes les lois et mettre en place un mécanisme spécial pour contrôler et suivre leur mise en vigueur.

166. En conclusion, à la lumière des réalisations et du progrès enregistré et des défis actuels, une phase d'examen est nécessaire pour revoir les efforts déployés dans le Monde Arabe depuis la Quatrième Conférence Mondiale sur la Femme, afin de concevoir une image plus claire de ce qu'il faut faire jusqu'à la fin de 2010 dans l'objectif de parvenir à une plus grande égalité et une justice plus globale.